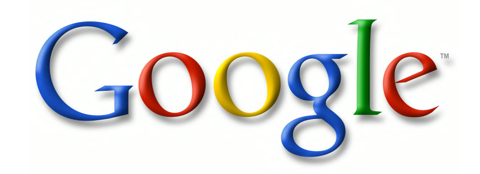
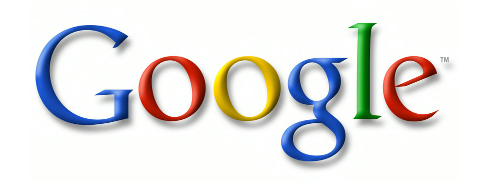

Google



OBSERVATIONS

SUR

LA SYNTAXE DU VERBE

DANS

L'ANCIEN FRANÇAIS

PAR

ROBERT DARIN,
DOCTEUR EN PHILOSOPHIE.

Cette thèse, présentée à La Très-Célèbre Faculté des Arts de Lund, sera publiquement soutenue, dans la salle n:o I de l'Université, mercredi, 16 septembre 1868, à 9 heures du matin.

Lund 1868,
Imprimerie de H. Ohlsson.

„L'esprit de chaque peuple et sa langue sont dans la plus étroite connexité: l'esprit fait la langue et la langue à son tour sert de formule et de limite à l'esprit" [1]). Si cette assertion est juste, et nous doutons fort qu'il y ait personne qui soit disposé à en contester la vérité, il s'ensuit évidemment que le développement de l'une doit se conformer à celui de l'autre et que, par conséquent, les recherches qui tendent à pénétrer dans la nature de la langue et à en tracer l'histoire, jetteront de la lumière sur l'histoire de l'esprit humain. Nous nous hasardons même à dire que de tous les phares, — qu'on nous passe l'expression —, érigés sur les bords du fleuve des siècles et à l'aide desquels nous repassons de proche en proche le long cours du développement humain, l'histoire du langage est un de ceux dont les éclatantes lumières nous dirigent le plus sûrement. — C'est là le rôle important assigné à la science de la langue dans l'ensemble du savoir humain.

La connaissance du langage en général et de ses lois suppose nécessairement l'étude soigneuse des divers organismes où il se manifeste à tel moment donné et dans tel milieu, c'est-à-dire, des langues particulières. Aussi n'avons-nous pas besoin de remonter bien haut dans les

[1]) V. *Renan:* De l'Origine du Langage, (Paris, 1859), p. 190. — Cfr. *W. Humboldt:* Ueber die Kawi-Sprache, (Berlin, 1836), p. XXI. — *Littré*: Histoire de la Langue Française, (4:e édit., Paris, 1867), p. IX et souvent ailleurs.

annales d'une langue quelconque pour voir ce qu'était la science linguistique avant qu'on appelât à son secours le témoignage de l'histoire: nous trouvons des théories abstraites qui, creuses et tout imaginaires qu'elles étaient, furent obligées de le céder à la force réelle des faits constatés [1]). La philologie historique et comparée est encore une science toute jeune, et il lui reste même de vastes champs de son domaine à défricher, mais les riches fruits qu'ont déjà portés les terrains qu'elle est parvenue à labourer, inspirent les plus belles espérances des récoltes à venir. Or, l'impulsion des études comparatives donnée, les regards de la science se portèrent surtout sur les langues dites classiques, vu la faveur et l'examen scrupuleux dont elles avaient toujours joui. Mais la grandeur du but que la science venait de se poser, lui apprit bientôt à ne dédaigner aucun moyen qui pût contribuer à l'atteindre. On commença à apprécier ce qui auparavant avait été regardé comme vulgaire et presque indigne de l'attention de la science et, l'égalité une fois proclamée, l'étude scientifique des langues modernes fit des progrès rapides.

Tel fut aussi le cas pour les langues romanes. Il ne fallut pas beaucoup de perspicacité pour s'apercevoir de la place importante que ces langues devaient occuper dans le domaine des nouvelles études: elles fournissaient à l'investigation une chaîne de langues presque ininterrompue à travers un espace de vingt siècles, chaîne dont on avait, pour ainsi dire, sous ses propres yeux vu forger

---

[1]) M. *Egger* caractérise très-bien la nouvelle phase de la science linguistique, en disant qu'elle "est désormais entrée dans le concert des sciences dites d'observation; en adoptant leur excellente méthode, elle s'est ouvert une voie plus sûre de travail et de progrès." — V. *Egger:* Notions Elémentaires de Grammaire Comparée, (4:e édit., Paris, 1854—5), p. 6.

les derniers chaînons. L'évidence des faits avérés pouvait, comme dit *M. Max Müller*, agir avec une force infiniment plus grande, que la douce pression des raisonnements inductifs [3]).

Dès que les langues romanes eurent conquis la place qui leur était due dans l'ensemble des études philologiques, la première question d'une portée générale qui vint exercer la sagacité des savants, fut d'expliquer leur développement du latin [4]). Si l'on veut un aperçu succinct et net des principales opinions qui se formèrent, on peut, à ce que nous pensons, les ranger sur deux lignes. D'un côté nous placerons celles des représentants de la classicité et de leurs partisans pour qui les langues romanes n'étaient qu'une corruption du latin littéraire ou, pour mieux dire, le résultat d'une dissolution plus ou moins subite et violente, amenée soit par des influences étrangères et tout-à-fait accidentelles, soit par des forces innées à la langue elle-même, mais toujours destructives [5]). De l'autre côté nous rencontrons pour la plupart ceux qui se sont plus par-

[3]) V. *Max Müller:* Vorlesungen über die Wissenschaft der Sprache, sér. II., (Leipzig, 1865), pp. 12 s., 231 ss. — *Littré* o. c. I. 9 : C'est donc le cas le plus favorable où l'on puisse rechercher le mode de formation de ces grands instruments de la vie commune, de la pensée, de la civilisation, les langues. — *Ampère:* Histoire de la Formation de la Langue Française, (Paris, 1841), p. 22.

[4]) Notre point de vue nous dispense de porter en ligne de compte d'autres théories, tout-à-fait dénuées de fondement historique; nous renvoyons les curieux à l'aperçu intéressant donné par *Fuchs:* Die romanischen Sprachen in ihrem Verhältnisse zum Lateinischen, (Halle, 1849). — Cfr. *Ruth:* Geschichte der italienischen Poesie, (Leipzig, 1844), I. 149 ss.

[5]) *Pasquier* (Recherches de la France, (Paris, 1643), p. 685) dit déjà: Je vous ay dit au Chapitre precedant que de la corruption de la langue Latine auoit esté faicte nostre langue Françoise. Je dis encore vn coup, corruption. Etc.

ticulièrement donné pour tâche l'investigation de l'histoire des langues en question et qui aiment à y reconnaître une nouvelle phase d'évolution naturelle et progressive du latin, non pas du latin classique, mais du latin rustique, le seul qui, au démembrement du grand corps d'état romain, possédât assez de force vitale pour être capable d'un perfectionnement. De ces deux théories, la dernière seule est compatible avec l'idée d'un perfectionnement général de tout ce qui existe et avec celle du rapport intime entre la langue et l'esprit, émise au début de cet essai; le nombre de ses adhérents va toujours en augmentant: nous n'avons qu'à nous y ranger sans réserve.

Mais pour donner une explication tant soit peu satisfaisante de la formation des langues romanes, il y avait encore une autre question qu'il fallut aborder et trancher, en tant que les données historiques le permettaient, à savoir, leur rapport aux idiomes germaniques avec lesquels elles s'étaient trouvées dans le plus intime contact. Ici encore des opinions diamétralement opposées tâchèrent de se faire valoir. Quant à ceux d'abord qui ne regardaient les langues romanes que comme, pour ainsi dire, les débris du latin littéraire, l'invasion et l'immixtion des barbares leur fournissaient fort à propos le principe destructif, nécessaire pour rendre compte de la décomposition. Nous n'entrerons point dans un exposé détaillé des théories outrées basées sur ce principe, auquel l'évidence irréfragable des faits mieux connus parvint bientôt à dérober une vraisemblance apparente [6]). Si l'influence germanique avait donné naissance aux langues romanes [7]),

---

[6]) V. *Fuchs* o. c. p. 17 ss.

[7]) Nous nous empressons de dire que nous sommes bien loin d'en admettre même la possibilité *a priori;* au contraire, nous

leur histoire devrait en porter témoignage: plus les monuments seraient anciens, plus ils devraient rappeler cette origine. Or, la grammaire étant l'expression essentielle du principe vital d'une langue, c'est elle surtout qui doit fournir les preuves d'une telle assertion; mais il n'en est rien. Au contraire, quelque haut qu'on remonte dans l'histoire de ces langues, on y rencontre une syntaxe à peu près fixée dont les traits les plus saillants accusent, d'une manière de plus en plus marquante, l'origine latine. Cette observation aurait seule suffi, à défaut d'autres raisons, pour évoquer la réaction contre l'opinion signalée; aussi ne manqua-t-elle pas de paraître, mais, comme cela arrive souvent, elle dépassa le but: elle se refusa à accorder aux idiomes germaniques la moindre influence sur le développement suivi du latin, développement qui venait aboutir à ce qu'on appelle les langues romanes [8]). Nous pensons que c'est trop dire, et nous ne pouvons qu'applaudir aux efforts de ceux qui, en occupant une position intermédiaire, cherchent une solution plus satisfaisante du problème. Cependant, vu l'étendue et la variété des recherches que nécessitera l'explication précise de l'action germanique sur les langues romanes, la question demeurera, sans doute, encore longtemps en suspens, et nous sommes, en

---

croyons qu'une telle supposition se trouve en désaccord complet avec ce qui constitue l'essence même d'une langue. Voir, à ce sujet, *du Méril*: Essai Philosophique sur la Formation de la Langue Française, (Paris, 1852), p. 344 et suivante. Cfr. *Max Müller* o. c. I:ère série, p. 71.

[8]) Bien entendu, personne n'a jamais pu contester l'influence de ces idiomes sur ce qui forme, pour ainsi dire, la matière d'une langue, sur le vocabulaire et la prononciation; ici, il s'agit de leur esprit, de leur grammaire. V. *Littré* o. c. p. XXVI.

conséquence, forcé de nous borner à indiquer les tentatives déjà faites [9]). —

Parmi les langues qui, issues du latin, s'acheminèrent peu à peu vers un état de développement littéraire, les idiomes de la France, le français et le provençal, prirent les devants sur le reste; à eux appartient, comme dit M. *Littré*, [1]) avec la priorité philologique la priorité de production. C'est donc aussi à juste titre que l'étude de ces idiomes a primé celle des autres. A partir des recherches étendues de M. *Raynouard* dont on s'est trop obstiné à ne pas reconnaître tout le mérite, mais dont on n'a cependant pas dédaigné de suivre les brisées, ces études ont acquis des résultats d'une grande valeur, tant pour la connaissance de leur objet particulier, que pour la science linguistique. Nous n'avons pas ici occasion d'en indiquer seulement les points essentiels; quiconque s'occupe de cette science ne reniera pas les obligations qu'il leur a [2]). — Nous passons tout de suite à jeter quelques regards rétrospectifs sur ce qu'on a fait pour la connaissance historique de la grammaire de l'idiome du nord, de la langue d'oïl, du français. Outre les divers ouvrages de grammaire de M. *Raynouard* qui frayait le chemin, le travail inestimable de M. *Diez*, le grand maître des études romanes, il faut noter les recherches approfondies et consciencieuses de

---

[9]) Voir *Max Müller* dans *Kuhn:* Zeitschrift für vergleichende Sprachforschung, t. V, p. 11; cfr. ce qu'il dit au même sujet dans l'ouvrage précédemment cité, sér. II, p. 557. — *Littré* o. c. I. 94. — *Steinthal* dans Herrig's Archiv t. 36, p. 129.

[1]) O. c. II. 282. Cfr. le même ouvrage, I. 253 et *Ruth* o. c. I. 161—2, 174 ss.

[2]) On peut voir, à ce sujet, le petit mémoire de M. *Mahn:* Ueber die Entstehung, Bedeutung, Zwecke und Ziele der romanischen Philologie, Berlin, 1863.

M. *Fallot*, Altfranzösiche Grammatik par *Orelli*, Grammaire de la Langue d'Oïl par *Burguy*, Syntax der neufranzösischen Sprache par *Mätzner*; ajoutons enfin les parties respectives des ouvrages de MM. *Ampère*, *Fuchs*, *de Chevallet* et *Littré* — et voilà les principaux noms et ouvrages inscrits dans les annales de ces études. — La connaissance de ces sources précieuses, dans lesquelles nous avons puisé à pleines mains, nous a appris qu'en général, on s'est plutôt mis à tâche d'approfondir la partie étymologique de la grammaire que de chercher à reconstruire les règles qui constituaient la syntaxe de la langue à ses différentes époques. Nous nous empressons d'ajouter que cette observation ne s'applique point aux ouvrages de MM. *Diez* et *Mätzner*. Mais quant à ce dernier, d'abord, son objet était surtout les règles de la langue moderne, dont il a donné une exposition incomparable, tant pour la variété et l'exactitude des détails, que pour la pénétration philosophique dans l'ensemble. L'ouvrage de M. *Diez*, bien au-dessus de toutes louanges, traite toute la grammaire de toutes les langues romanes, — voilà un vaste champ! Bien que certainement il n'ait pas reculé devant les détails, il va sans dire qu'il n'a pas été possible de les embrasser tous du même soin minutieux.

Cette réflexion nous a suggéré l'idée qu'un examen scrupuleux de quelques bons textes pourrait nous amener à des notions de grammaire nouvelles, ou, du moins, qu'il ne laisserait pas de corroborer d'une manière positive et irréfragable celles qu'ont déjà produites les recherches étendues des grands maîtres; notre prétention n'était donc, à vrai dire, qu'une petite glanure après la moisson faite.

Dans l'impossibilité où nous étions d'embrasser un grand nombre de textes, nous fûmes obligé, en plantant

les jalons du champ de nos expériences, de nous borner aux limites que nous préscrivirent le temps qu'à présent nous pouvions mettre à cet examen, et les ressources littéraires qui étaient à notre portée [3]). Les textes que nous avons épluchés, sont *La Chanson de Roland, Le Roman de Rou* et *Le Roman de Dolopathos* [4]) — une chanson de geste, une chronique rimée et un fabliau, représentants des genres principaux des monuments littéraires de l'époque où la langue vulgaire n'était pas en général parvenue à s'emparer de la prose [5]). Nous avons

[3]) Pour nous garantir de l'imputation d'avoir trop serré les limites de nos recherches, il suffira de rappeler l'étendue de nos textes: La Chanson de Roland compte 4002, Le Roman de Rou 16547 et Le Roman de Dolopathos 12901 vers; Les Livres des Rois sont composés de 438 pages in 4:to. — Quiconque ne s'en laisse pas imposer par les prétentions qu'affiche une fausse érudition, nous accordera qu'il nous aurait été beaucoup plus simple de parcourir quelques extraits que nous aurait fourni un recueil quelconque; encore aurions-nous eu la satisfaction de pouvoir cribler nos pages de citations tirées de tous les ouvrages principaux de la littérature. Mais — nous sérons content, si le peu d'étendue peut être une garantie de l'exactitude.

[4]) Les éditions citées sont: La Chanson de Roland, publ. par *Theodor Müller*, Göttingen, 1863; Le Roman de Rou p. p. *Frédéric Pluquet*, Rouen, 1827; Le Roman de Dolopathos p. p. *Charles Brunet* et *Anatole de Montaiglon*, Paris, 1856; Les Quatre Livres des Rois p. p. *Le Roux de Lincy*, Paris, 1841. — Pour des notices littéraires et autres sur ces ouvrages, on peut consulter outre les éditions mentionnées, les travaux suivants: l'introduction de La Chanson de Roland p. p. *Génin*, Paris, 1850; *Pluquet:* Notice sur la Vie et les Ecrits de Rob. Wace, Rouen, 1824; *du Méril:* La Vie et les Ouvrages de Wace, dans Ebert's Jahrbuch f. romanische und englische Literatur, I:er t., p. 1; *Mussafia:* Ueber die Quelle des altfranzösischen Dolopathos, Wien, 1865.

[5]) "Ce qui plaisait, c'était la forme versifiée; la prose n'était point encore en partage de ces expositions". V. l'introduction du dictionnaire de *Littré*. — M. *Le Roux de Lincy*, chargé du

en outre apporté la même exploration soigneuse à la traduction des *Quatre Livres des Rois*, texte fort important pour l'étude du français; mais nous n'en avons pas toujours appelé à son témoignage, attendu que, d'une part, son usage syntaxique présente, en général, des identités complètes avec nos autres textes et que, d'autre part, les observations particulières auxquelles il donne lieu, accusent l'influence directe de l'original latin; nous porterons en place et en lieu l'attention sur ces particularités.

Les textes cités comprennent une période d'environ un siècle, siècle d'une haute importance dans l'histoire du français, car il présente, avec le siècle suivant, une phase toute particulière, autant du développement spécial des idiomes de la France, que de l'évolution générale des langues romanes. Cette période est encore la première qui fournisse des monuments assez étendus pour que l'on tente avec succès la reconstruction des règles qui présidaient à ses habitudes linguistiques. De plus, l'époque que nous regarderons forme le milieu entre les commencements du français, que M. *Diez*[6]) porte au VI:e siècle, et la langue actuelle; c'est donc un point d'arrêt utile dont l'investigation attentive doit beaucoup concourir à

---

soin de rechercher et de publier les plus anciens monuments en prose française qu'il pût rencontrer, se vit dans l'obligation de s'astreindre à quelques écrits religieux traduits du latin. Tout en reconnaissant le grand mérite de cette publication soigneuse, nous ne saurions nous empêcher de croire qu'un choix de bons textes *originaux* en vers eût mieux concouru à "établir les véritables principes de l'ancienne langue française". V. l'introduction des Quatre Livres des Rois.

[6]) Grammatik der romanischen Sprachen, III. 465. Cfr. *Ampère*; Histoire Littéraire de la France avant le XII:e Siècle, (Paris, 1840), II. 485.

la connaissance des périodes précédentes et subséquentes de la langue [7]).

Vu que nous nous occuperons ici du français à une époque où chacun le parlait et l'écrivait "selon le ramage de son pays", comme dit *Estienne Pasquier* [8]), on s'attend peut-être que nous fassions aussi la part des différences dialectales; notre but nous dispense cependant de les mettre en ligne de compte, parce que ces différences n'affectent point, du moins d'une manière appréciable, la syntaxe, à présent le seul objet de notre examen [9]).

"La langue d'oïl, dans le cours de sa durée", dit M. *Littré* [1]), "ne nous offre aucun travail qui nous enseigne comment nos aïeux comprenaient la structure de leur propre idiome". La langue d'oc, plus heureuse à cet égard, en possède trois: *Donatz Proensals*, *Las Rasos de Trobar* et *Leys d'Amors* [2]). Vu les notables services que ces ouvrages, coupant souvent court aux incertitudes que pourraient laisser les observations, ont aussi rendus à la connaissance de la langue d'oïl [3]), nous n'avons pas négligé de les mettre à contribution, mais cette fois notre attente fut trompée: ils jettent très-peu de jour sur la syntaxe du verbe.

---

[7]) V. *Littré* o. c. II. 360.

[8]) O. c. p. 682.

[9]) V. *Littré* o. c. II. 345. — *Fallot* lui-même dit, de la manière la plus positive: "Les règles grammaticales étaient les mêmes pour tous les dialectes de la langue d'oïl, tous, sans exception, étaient régis par la même grammaire" — v. Recherches sur les Formes Grammaticales de la Langue Française et de ses Dialectes au XIII:e Siècle, (Paris, 1839), p. 14.

[1]) O. c. I. 94.

[2]) Les deux premiers ouvrages sont publiés par M. *Guessard:* Grammaires Provençales, 2:e édit., Paris 1858; les Leys d'Amors par M. *Gatien-Arnoult,* Toulouse, 1841.

[3]) On peut lire là-dessus *Littré* o. c. II. 423 ss.

Par conséquent, renvoyé à la seule voie des observations et encouragé par les résultats auxquels elle a déjà mené, nous avons entrepris de la suivre avec persévérance. Pour ce qui concerne le point de vue duquel nous avons regardé les faits du ressort de la syntaxe du verbe qui se présentaient à notre observation, c'est celui de la langue moderne, c'est-à-dire, nous nous sommes appliqué à recueillir tous les accidents qui s'écartaient plus ou moins de ce type, en passant sous silence tout ce qui s'y conformait entièrement. Voulant exposer, autant que possible, tous les faits qui se rattachaient à notre sujet, nous avons, comme on le pense bien, souvent été obligé de répéter ce que d'autres ont dit avant nous; cependant, tout en nous inclinant respectueusement devant l'autorité de nos devanciers, nous ne nous en sommes jamais rapporté à leurs seuls dires, mais nous avons toujours cherché de nouvelles preuves.

Rem. Les textes cités sont désignés par les abréviations suivantes:

La Chanson de Rolland	par	Rl.,
Le Roman de Rou	„	R.,
Le Roman de Dolopathos	„	D.

Pour les deux premiers textes, les chiffres indiquent les vers, pour le dernier, les pages.

Entamant l'exposé des résultats de nos recherches, il nous fallut un cadre où nous pussions faire entrer les observations détachées; rien de plus naturel et de plus juste, sans doute, que d'adopter celui que fournit toute exposition de la syntaxe du verbe. Mais on comprend, sans peine, que la nature et la méthode de ces observations devaient quelquefois produire des difficultés inhérentes à l'arrangement. Nous avons pensé que dans une étude telle que la nôtre, il était, le cas échéant, permis de sacrifier le système rigoureux à l'arrangement commode; ainsi, nous n'avons pas tenu compte de la distinction des phrases simples et composées; parfois, nous avons, au même chapitre, traité de sujets assez disparates. Puisse donc, au besoin, l'intérêt historique des détails contrebalancer les déviations de l'ordre systématique! —

Genre.

Nous envisagerons, sous ce titre, quelques faits qui se rapportent au verbe dans son ensemble, et non pas dans ses accidents particuliers de modes, de temps etc. — Nous commençons par rappeler deux tournures périphrastiques, formées au moyen des verbes *être* et *aller*, joints au gérondif d'un verbe quelconque. Dans ces combinaisons, les deux verbes, en laissant tomber leur signification propre, ajoutent au verbe principal l'idée accessoire de *durée*, de *continuation*.

Etre: Pur Deu vos pri que ne seiez fuiant, Que nuls prozdom malvaisement n'en chant Rl. 1473. Karles l'entent, ki est as porz passant Rl. 1766. Seint paréis vos est abandunant,[4]) As innocenz vos en serez séant Rl. 1479. Trestuit si nerf mult li sunt estendant,[4]) E tuit li membre de sun cors derumpant[4]) Rl. 3970. — Rl. 1477, 1703, 1764, 1779, 3516.

Aller. Seignors barons, n'en alez mespensant! Rl. 1472. Ço que estre en deit ne l'alez demurant Rl. 3519. — Rl. 1165, 1780, 2232, 2461, 2472, 2649, 2661, 2843, 3024, 3371. Maiz ke ke jo auge disant Primes ariere è puiz avant, Véritez est k'à l'arriver Fist li Dus sa gent tute armer R. 11739. Sire, fet-il, k'alez faisant? R. 14019. Encore alout Thiebaut à son tref someillant R. 4822. — R. 27, 324, 1646, 2823, 2830, 3274. 4818, 15115, 15564.

Nous allons regarder quelques verbes à sens intransitif qui, différemment de la langue fixée, prennent le pronom réfléchi ou, ce qui revient au même, passent à l'état de verbes réfléchis. La forme réfléchie ou, si l'on veut, le moyen ne sert souvent qu'à faire mieux ressortir l'idée d'une action qui se rapporte intimement au sujet; aussi verrons-nous, dans les verbes de cette catégorie, surtout les idées de *repos*, de *mouvement*, de *récréation*. de *réflexion*, d'*émotion* etc.[5])

Demeurer Rl. 2021, 3140. R. 2522, 3331, 6523, 7869. — Séjourner D. 368. — Remanoir R. 10009. — Ester Rl. 2105, 3762. R. 2295, 3780, 5629, 6684, 9010, 14415. — Gésir Rl. 2375, 2513. R. 945, 5463, 5795, 6287. — Dormir Rl. 718, 736, 2494, 2521, 2569. R. 1701, 3189. D. 110, 299.

Aller R. 6891. — Venir Rl. 2784, 2974. R. 1352, 3014, 13400. D. 277, 337. Avenir D. 283, 391. Revenir

---

[4]) Observez le sens passif; l'anglais en fournit l'analogie : the book is binding, the house is building. V. *Mätzner:* Englische Grammatik, (Berlin, 1860—5), t. II, 1, p. 53.

[5]) Cfr. *Grimm:* Deutsche Grammatik, IV. 28.

R. 15923. D. 300. — Passer R. 6707. Trespasser R. 7968. — Embler R. 1351, 13502. — Courir D. 200, 344. — Fùir R. 346, 1351, 15553. — Partir R. 6757. D. 35, 357. Départir R. 815, 1697, 7400, 15922. D. 87, 180, 222, 311. -- Entrer R. 2679, 4580. D. 135, 378. — Resortir R. 1534. — Issir Rl. 1776, 2810. D. 135, 188. — Descendre R. 16200.

Déjeuner R. 197. — Dîner R. 2492.

Penser Rl. 355. R. 2487. D. 291, 359. Enpenser D. 291. Pourpenser Rl. 425, 3589. R. 540, 895, 5749. D. 139, 280, 295, 353. — Souffrir D. 260. — Douloir D. 124, 181, 303. — Douter (=craindre) D. 58. Redouter D. 255. — Craindre Rl. 257.

Apparaître D. 41. R. 6659. — Combattre Rl. 566, 614, 733, 2199. R. 876, 12620, 13799. D. 114, 379. — Mourir D. 63, 115.

Les observations que nous venons de faire, nous amènent à parler de l'emploi intransitif d'un grand nombre de verbes véritablement transitifs. Il paraît qu'en général, c'est la forme ou, du moins, le sens réfléchi qui a fourni la transition. Certes, la langue moderne n'en manque nullement, mais elle aime, pour l'ordinaire, mieux recourir à un moyen extérieur, pour marquer le changement du sens, à savoir, le pronom réfléchi, ce qui vient à l'appui de l'hypothèse énoncée [6]).

---

[6]) Cfr. *Grimm* o. c. IV. 50 ss., 71. — Nous notons ici un fait auquel nous attachons quelque importance, c'est que nous n'avons trouvé aucun exemple qui prouve l'emploi de la forme réfléchie pour la 3:e personne du passif, dans l'ancien français. De tous ceux qui se sont occupés de la syntaxe de l'ancien français, M. *Raynouard* seul a pris la peine de lui assurer cette construction, commune à toutes les autres langues romanes; mais nous avouons que nous trouvons peu concluantes les preuves qu'il en donne. V. Choix des Poésies Originales des Troubadours, t. VI, p. 287. Cfr. *Diez* o. c. III. 294; *Mätzner:* Syntax der neufranzösischen Sprache, (Berlin, 1843), t. I, p. 52; *Burguy:* Grammaire de la Langue d'Oïl, (Berlin, 1854), t. II, p. 260. — Quelle est donc la date à laquelle remonte

Mouvoir R. 435, 440. — Eloigner R. 6319, 14949. — Lever Rl. 264, 699. R. 520, 1516, 8155, 10079, D. 289, 358, 376, 428. — Hâter Rl. 3445. R. 1520, 4248, 10331. — Assembler R. 969, 2393, 3396, 9995, 15545. — Efforcer R. 662, 1838, 4649, 11339. — Lasser Rl. 871. — Taire Rl. 1026. — Etonner Rl. 3438. — Assurer R. 4773. — Repentir R. 5044. — Déduire R. 1956, 3601. D. 66. — Déporter R. 1956. — Héberger R. 4768, 4774. — Muer R. 7924. — Convertir Rl. 3674. — Verser R. 13456,15306. — Renouveler D. 123. — Doubler R. 2248. — User R. 67. — Epaisser D. 163. — Obscurcir D. 163. — Eclairer Rl. 667, 2637. — Dépiécer D. 422 ss. — Joindre Rl. 923. — Ralier Rl. 3525. — Entremêler R. 13374. — Etendre, dérompre, épandre Rl. 3970. — Fendre, ouvrir, ressusciter D. 425.

Enfin, nous devons quelques développements aux verbes qui, étant proprement intransitifs, passent à l'état de transitifs; mais cette question, par sa nature même très-connexe à celle du régime, sera réservée pour le chapitre consacré à l'exposition des faits qui ont trait à ce point de la syntaxe du verbe.

Pour ce qui regarde les verbes impersonnels, on en rencontre beaucoup qui sont maintenant tout-à-fait tombés en désuétude: les consigner est du ressort de la lexicographie. Il y en a d'autres qui, subsistant encore, sont devenus des verbes personnels: p. ex. Souvenir Rl. 488. D. 28, 107, 225, 297. — Envier (= plaire) R. 7171.

Une tournure impersonnelle qui mérite surtout d'être notée, est celle du verbe *venir* joint à un complément précédé de la préposition *à*.

---

cette construction du français moderne et d'où lui est-elle venue? — La doit-il à l'influence de la langue italienne qui, au XVI:e siècle, fut l'initiatrice de la France, en fait de langue, comme à d'autres égards? — Ce sont là des questions dont nous sommes obligé de remettre la solution à une autre fois.

La noit demurent tresque vint al jur cler Rl. 162. Quant vint à la bière porter, Ke l'en dut li cors enterrer, Hastainz de la bière sailli R. 693. Quant vint el despartir, ke li Dus print congié, Un batel est venu R. 2715. Al jur quant vint de la bataille, K'ele deveit estre sans faille, Fu truvé mors en la gaole R. 9356. Qant au lever des tables vint, Tant orent mengié et béu Que richement furent péu D. 83. Et, qant ce vint à fors issir, Son fil le done ki l'atent D. 188.

Nous ne passerons pas non plus sous silence la combinaison de l'expression impersonnelle *(y) avoir* avec un participe passé pour former, en quelque sorte, un équivalent du passif impersonnel du latin, inconnu à la syntaxe française [7]).

Mult i vindrent Francheiz à cheval et à pié Asez i out ploré de joie è de pitié R. 3768. En Lundres Kenut recoillirent, Ke il n'i out lancié ne trait ne à home dedenz mal fait R. 6518. Cel jor poiz n'i out nul mal fait, ne poiz n'i out josté ne trait R. 16160. — R. 4223, 7617, 8192, 16506. Assez i ot dit et parlé D. 158. Moult i ot ferut et tailliet Ançoiz ke li chastels fust fais D. 335. Lai ot baissiet et acollet D. 344. — D. 217.

Modes.

L'ordre de nos observations nous amenant à parler de l'emploi des modes [8]), nous nous abstiendrons, pour l'amour de la brièveté, de parler des points sur lesquels l'ancien usage coïncide avec l'usage moderne, et nous n'indiquerons que les cas où, soit une autre manière de

[7]) V. *Diez* o. c. III. 197.

[8]) Pour la théorie générale des modes, nous ne saurions mieux faire que de renvoyer à l'excellent ouvrage de M. *Mätzner* (I. 123 ss.). Ce qu'il dit, p. 124, des rapports mutuels des modes et des balancements dans leur usage, caractérise très-bien, ce nous semble, l'ancienne langue à l'égard de la langue moderne.

concevoir le sens de la phrase en entier, soit d'autres raisons ont substitué des principes de grammaire différents.

Indicatif. — Il paraît que c'est le sort commun du subjonctif, dans toutes les langues, de voir de plus en plus circonscrire son domaine par les empiétements de l'indicatif; l'histoire des langues romanes, aussi bien que celle des langues germaniques, en font preuve [9]). Qui cherchera à s'en rendre compte, donnera peut-être dans l'explication qui s'est présentée à nous: la tendance à ce qu'on appelle l'analyse des langues [1]), qui leur fait rendre les nuances délicates de la pensée par des moyens extrinsèques et explicites. Ici, ce sont principalement les adverbes qui sont chargés de ces fonctions. — L'histoire du français, tout en confirmant cette tendance, nous apprend cependant que, depuis le douzième siècle, cette langue n'a pas fait de grands progrès dans la direction indiquée. Il y a même un cas où elle semble avoir marché dans le sens inverse, nous entendons parler du subjonctif après des expressions qui désignent une *émotion de l'âme*, expressions autrefois suivies de l'indicatif [2])

> Ço poise li k'il i torna R. 547. Poiz a li ke Willalme en si hault lieu monta, E ke por prandre fame as Francheiz s'acorda R. 2097. — R. 1468, 3473, 11833, 14535. Plusor s'en repentirent ke si tost i alerent R. 3920. Se me merveil ke chascun jor .I. des Saiges de Rome vient D. 310. Mult est grant doel que nen est ki l'ociet Rl. 2608. Rembaut fu mult dolent ke Rou l'a desconfit R. 1080.

---

[9]) Nous renvoyons, pour l'allemand, aux recherches approfondies de M. *Lidforss:* Beiträge zur Kenntnis von dem Gebrauch des Konjunktivs im Deutschen, Uppsala, 1862.

[1]) Si l'on veut un dévéloppement intéressant du sens qu'il faut attribuer à cette dénomination, on en trouve un dans *Fuchs* o. c. p. 311 ss.

[2]) Le subjonctif, quoique plus rare, ne manque point; c'est ce qui se voit par R. 935, 981, 2736, 2856.

— R. 2171, 4688. D. 26. — N'i ad icel (ki) ne demeint irance Que il ne sunt à Rollant le cataigne Rl. 1845. — Li rois respont: "Ha, quel domaige Que mi baron ne sont si saige" D. 166. — Rl. 2030, 2410. R. 4675, 7909, 12247. D. 67. —

Subjonctif. — Dans les *phrases principales*, d'abord, son emploi était assez restreint; dans la langue actuelle, il l'est pourtant encore davantage.

1:o. Le subjonctif sert à exprimer un *souhait*, une *exhortation*, une *défense* [1]). Dans ce sens, la troisième personne se rencontre très-souvent, tandis que la seconde et surtout la première sont relativement rares.

Dist Guenelon: Fel seie, se jo l'ceil! Rl. 3757. Tut seie fel, se jo mie l'otrei. Rl. 3897. — E dist après: "Païen, mal aies tu!" Rl. 1958. Se mestier as d'aie, prest sui ke jo t'ahi, E se jo ai busuing, resoies altressi R. 5114. Aies hui mès ton cuer tenssé D. 179. Or saiches ke grant bien feroies, Se la veriteit me dissoies D. 401. — R. 12019. D. 116, 192, 362, 399, 430. — Ki par noz deus voelt aveir guarison, Si 's prit e servet par grant afflictiun Rl. 3271. Deus me cunfunde, se la geste en desment! Rl. 788. Dist Baligant: "Car chevalchez barun, L'un port le guant, li altre le bastun! Rl. 2686. Cil respondirent tuit, ke bien le serviront Aulge, kel part k'il vout, ke partot le suiront R. 873. — Rl. 589, 1349, 1565, 1616, 1854, 1938, 2257, 3898. R. 1478, 5099, 5606, 11184. D. 87, 184.

2:o. L'emploi du subjonctif dans la proposition principale des *phrases conditionnelles* sera considéré à l'article consacré à ces phrases. Nous ferons observer, en passant, que c'est ici que, dans la langue moderne, le subjonctif a essuyé les plus grandes pertes.

---

[1]) Il en existe encore une autre signification, la concessive; mais elle n'est guère qu'une nuance voisine du sens optatif, et nous n'en traiterons pas à part; encore y reviendrons-nous en parlant des phrases concessives.

Allant regarder l'emploi du subjonctif dans les *propositions incidentes*, nous en passerons rapidement en revue les trois espèces: les *propositions substantives*, *adjectives* et *adverbiales*. Il va sans dire qu'ici, comme ailleurs, nous ne nous arrêterons que là où nous apercevrons des différences d'avec l'usage actuel, remarquant, pour tout le reste, que c'est sur ce point que la tradition latine s'est montrée le plus tenace [1]).

Regardons, d'abord, les *phrases substantives*. — Notre première observation portera sur la proposition qui forme le *complément direct* de verbes tels que *cuider*, *penser*, *croire*, où le subjonctif est plus fréquent que l'indicatif, lors même que la phrase principale est affirmative.

Quidet li reis qu'ele se seit pasmée Rl. 3724. Li bras estent, li poinz destort, Cescun ki l'veit kuid k'il seit mort R. 584. Li Quens Richart kuida ke li Reis ver déist R. 4495. Bien cuident tuit k'il soit muax D. 90. Je cuidai ke grans sires fuisses D. 186. Il pense ke ceste assemblée Soit por lui fete et aünée D. 213. Cil croit k'ele soit forsenée, Quant il la voit si eschaufée D. 138. — R. 2806, 4240, 12202, 14943. D. 39, 54, 64, 138, 200, 233, 377, 413, 417.

En second lieu, les *phrases interrogatives indirectes* donnent lieu à une remarque, c'est que leur verbe prend quelquefois le subjonctif, surtout quand l'action se rapporte au temps futur; en ce cas, la langue moderne, substituant souvent une phrase relative, a recours soit aux futurs,

---

[1]) Nous avons même trouvé des constructions zeugmatiques: Vis li fu k'une voix en dormant li diseit Qu'as Engleis passast, ke ileuc aprendreit Coment en son païz sain è liez revendreit R. 946. Li peres jurait par son chief, Jà point de son avoir n'auroient, Mais fors de son ostel alaissent D. 279. — Cfr. *Mätzner:* Synt. d. nfr. Spr., II. 35, 114.

soit aux verbes auxiliaires de la modalité. Nous ajouterons que c'est principalement après le verbe *savoir*, dans une proposition négative, que nous l'avons observé. Mais, enfin, on rencontre des exemples qui dépassent ces restrictions et qu'il faut peut-être regarder comme une reproduction de la construction latine [5]).

Deus! dist li quens, or ne sai jo que face Rl. 1982. Cunseilliez mei, dist-il, jo ne sai ke jo face R. 1438. Ne seit k'il die ne k'il faice D. 118. Et por ce ne pué je savoir Qui puist meillor sergent avoir D. 237. Ne savoie kel part j'alaisse Ne kel partie je tornaisse D. 296. Poor a des Païenz, cunséil vout demander Coment se poisse à Rou à énor acorder R. 1437. Certes ne puis véoir coment Je face tel comandement D. 80. Ne connissoit-élle son père, Ne ne savoit ki fust sa meire D. 337. — D. 62, 119, 137, 157, 249, 252, 325, 354.

Au lieu d'entrer ici dans des observations sur les *phrases adjectives* ou *relatives* proprement dites qui n'en donnent pas sujet, nous nous permettrons de citer quelques expressions relatives d'un sens général et concessif dont la langue moderne a perdu plusieurs. Quant au mode dans les phrases qu'elles introduisent, l'usage du subjonctif, quoique le plus fréquent, n'était pas encore tout-à-fait arrêté [6]).

Queque Rollanz à Guenelun forsfesist, Vostre servise l'en doüst bien guarir Rl. 3827. – R. 3392, 11739. 15668. — D. 56, 112, 133, 391. Cui k'il doie grever ne nuire Nus n'est el' monde ki ne muire D. 74. — D. 142, 193, 360. — Rl. 1279, 1546, 3364. — R. 1548,

[5]) Ce qui, surtout, le donne à croire, c'est la fréquence du subjonctif dans Les Quatre Livres des Rois: Li reis Saül chalt pas enquist quel des suens fussent partiz 47. E enquer cument tes frères le facent, e od quels il seient encumpaignié, en l'ost 63. — 64, 68, 75, 76, 110, 121, 225, 244 et souvent ailleurs.

[6]) L'indicatif se voit p. ex. R. 780, 874, 1502, 6449, 7111, 15139.

2765, 3367, 14003. — A kel kel unkes lei il deie si estre mis, Si i metra un hom u un de sis amis R. 2938. — Et ton larron et ton avoir, Lequel ke soit, ne puez avoir D. 197. — Quel que Rl. 593. — D. 214, 278. — Comment ke R. 10752, 14002. — D. 87, 381. — Où ke Rl. 3522. — R. 362, 12959. — D. 79. —

Les phrases dont nous venons de parler, nous fourniront la transition aux *phrases adverbiales*, et plus particulièrement, aux *phrases concessives* dont elles portaient tout le caractère. Dans ces phrases, le subjonctif était déjà de rigueur, comme il l'est à présent. Outre les moyens desquels dispose la langue actuelle, on trouve *jà soit que*, *pur ....ke*, *tant ....*; quant aux deux dernières expressions, *pur ....ke* se combine avec des substantifs et des adjectifs, *tant* seulement avec des adjectifs.

Jaçoit ço ke li Dus laidement li forfist Unkes n'en demanda triefves ke l'en oïst R. 2951. Et, jai soit ceu ke il atande, Nuns ne fait bien ke il nel' rande Le loier debonairement. D. 341. Por busuing k'il éust n'osa la nuit descendre R. 4232. Por chose ki soit avenue Onkes voir ne se desconforte D. 151. Unkes ne fu Roiz, tant fust fort è poissanz, K'il vout fere homage, tant fu proz è vaillanz R. 823. N'i ot nul ke il amast tant, Tant fust hauz ne de noble gent D. 230. — R. 1011, 4587, 6847. D. 50, 70, 88, 107, 313, 400.

Les propositions concessives revêtent quelquefois la forme d'une phrase indépendante, mais la construction n'en reste pas moins la même que si la conjonction caractéristique y était exprimée. Dans la langue moderne, l'inversion accuse toujours la nature de la phrase, tandis que, dans l'ancienne langue, cet expédient fait défaut, du moins toutes les fois que le sujet devrait être un pronom personnel.

Cil respondirent tuit, ke bien le serviront, Aulge, kel part k'il vout, ke partot le suiront; Face ço k'il

vorra, ço k'il fera feront R. 873. Donc dist Heraut, ke bien fereit, Dist li Reis ço ke il voldreit Il fereit ço ke à fere aveit R. 10957. Fust par hume, fust par serjant, Fust par fame, fust par enfant, Fust par ivresce, fust par ire, Asez tost oï Richard dire Ke vilains cumune faseient R. 6067. Ou fust à tort, ou fust à droit, Ocis furent tuit cil d'aaige D. 227. Ki ne s'en fuit de mort n'i ad guarent, Voeillet o nun, tut i laisset sun tens Rl. 1418. Si demorra, vueille ou ne vueille, Jusq' à demain, ki ke s'en duelle D. 193. Voulsissent cil u non, lunges i séjornerent R. 1056. — Rl. 1626, 2043, 2168, 3170. — R. 779, 784, 6174, 11792. — D. 70.

La relation intime entre l'usage des modes et des temps dans les *phrases conditionnelles* nous permet de donner ensemble tout ce que nous avons observé au sujet des uns et des autres.

L'emploi des *temps du présent*, d'abord, ne nécessitera pas beaucoup de mots; l'usage actuel paraît arrêté dès très-bonne heure. Le futur dans la proposition subordonnée était, sans doute, excessivement rare, car nous n'en avons trouvé qu'un seul exemple.

Ja mez, ço dist, joie n'avera, Si n'ara li Engleiz honiz, Ki sez Daneiz li unt murdriz R. 6403.

Le subjonctif n'est pas d'usage [7]), si ce n'est quand la proposition subordonnée est composée de plusieurs membres et que l'on passe, en quelque sorte, du sens conditionnel au sens concessif: en ce cas, les membres subséquents prennent souvent le subjonctif, soit que la conjonction générale *que* y remplace le *si*, soit que le second membre manque de conjonction.

Se il tez aneiniz veult creire è escolter, E tu à sez perjures te voilles acorder, Jà li uns de vos ne porra

[7]) Nous ne pouvons regarder que comme une imitation servile du latin les exemples qu'en donnent Les Quatre Livres des Rois: p. ex. pp. 50, 77, 160, 319, 350.

l'altre amer. R. 4477. Se sofrir nes poon, ke des lor i ait tant, Tresk' à l'ewe de Deppe nos iron esloingnant R. 4545. Et se Dex le velt cunsentir, E ke à li vienge à pleisir, Bien le feron d'ore en avant R. 14045. — R. 1845, 3104, 5987.

Il nous reste à traiter d'un cas où *se* se trouve dans une proposition dont le verbe est au subjonctif, nous voulons parler des propositions qui expriment une *protestation*, une *conjuration*, mais nous nous empressons d'ajouter que ce n'est pas sans réserve que nous les citons ici. N'était le témoignage de la forme *(se)*, nous serions plus porté à y voir l'équivalent du latin *sic*, employé d'une manière analogue [8]).

Gentil Ber, dist li Roiz, se Dex me beneie, Tot sui prest, s'il vos plest, d'aler en votre veie R. 1420. Amis Galtier, dist-il, se Dex me beneie, Aspre mestier è dur a en Chevalerie R. 4653. Dame, se Dex me doinst santeit, Je n'ai pas ma voie perdue D. 359. Se Dex me voie, En cele tor, où je mainjoie, Por .M. mars d'or ne me tenisse Que saians véoir ne venisse D. 370. — R. 3406. D. 114, 298, 340, 366.

Nous passons à rendre compte de l'emploi des *temps du passé* dans les phrases conditionnelles. A cet effet, nous donnons, pour faire mieux saisir ce point dans son ensemble, un tableau synoptique des combinaisons que nous avons notées, les rangeant sur le temps de la proposition subordonnée.

Imparfait du subjonctif [9]) — *imparfait du subjonctif*:

S'i fust li reis, n'i oüsum damage Rl. 1717. Granz fut li colps, li dux en estonat, Sempres caïst, se Deus

[8]) Cfr. *Diez* o. c. III. 342; *Burguy* o. c. II. 391.

[9]) Nous ferons observer que nous n'avons pas ici distingué les cas où la forme dérivée du plusqueparfait du subjonctif du latin garde son acception primordiale, de ceux où elle a le sens qui lui appartient aujourd'hui. — Outre que l'origine de cette forme auto-

ne li aidást Rl. 3438. Jà si grant noise ne féissent, Se il de voir mort le véissent R. 651. E se Robert Henris grevast, Jà li Reis ne s'en coroçast R. 14582. Cil ki les fist séust poc faire S'ancor n'es séust contrefaire D. 367. Veritez est ke, c'il poïst, Moult très volontiers l'océist D. 422. — Rl. 1760, 1769, 3439, 3441, 3764. R. 1660, 2689, 2945, 3146, 4193, 5172, 6468, 11853, 13115, 14300. D, 25, 386, 395.

Imparfait du subjonctif — plusqueparfait du subjonctif:

Se m'créisez, venuz i fust mi sire, Ceste bataille ousûm faite e prise Rl. 1728. Tornez fussent en obliance, Se ne fust tant de remembrance R. 15. E se le hauber bon ne fust, Mien escient occis l'éust R. 9142. — Rl. 691. R. 8063, 9140, 9258. D. 30.

Imparfait du subjonctif — conditionnel présent:

Se véissum Rollant, einz qu'il fust mort, Ensembl'od lui i durriums granz colps Rl. 1804.

Imparfait du subjonctif — parfait défini:

Li reis Marsilies en fut mult esfreed, Un algier tint ki d'or fut enpenet, Ferir l'en volt, se n'en fust desturnet Rl. 438. D'onc fu abatu Dan As Dens E ne sai quanz de ses parenz, Ki puiz ne tornerent arière, Se ne fussent portez en bière R. 9178. Nus ne se pot escaper, S'il ne fust bien duit de noer R. 10379. Onkes poëtes ne fu tex S'il créust k'il ne fust c'uns Dex D. 46. — R. 5496.

Imparfait du subjonctif — parfait indéfini:

Ne dote mie Richart ke li Roiz le traïst, Mez mort e traï l'a, se Dex nel' garantist R. 4503. E Franceis le testimoignoent, Ke unkes mez de sa valur N'unt en la terre éu Seignur, Se lungement durast sa vie, Maiz fu ociz par grant envie R. 7440.

---

rise son double emploi, c'est un trait commun aux langues, s'acheminant vers l'analyse, que de mettre les formes simples qui leur sont familières à la place des formes composées qui sont moins courantes. — Cfr. *Grimm* o. c. IV. 139, 189.

Plusqueparfait du subjonctif — imparfait du subjonctif:

Et c'il fust venus plus par tans, Ne trovast pas de si grant sanz Les genz, ne de teil volenteit D. 407.

Parfait défini — imparfait du subjonctif:

Volentiers les vousist se il pot apaier R. 1832. Mort fust de voir se il n'out si boen rescoor R. 4629. Par Lucimien sont delivre Cil ki de la mort fussent yvre, Ce ne fut sa grant sapiance D. 64.

Parfait antérieur — imparfait du subjonctif:

Se uns altre l'out fait, mult féust à reprendre R. 2873.

Imparfait de l'indicatif — imparfait de l'indicatif:

Destruite esteit la vile, se conrei n'en preneit R. 1163.

Imparfait de l'indicatif — conditionnel présent:

Se par engien ne la preneit, Jà par force n'i entrereit R. 538. Mult i porreient gaaingnier S'il s'en savéient cunseillier R. 9398. Nus saiges hons ne devroit croire Parole, s'ele n'estoit voire D. 25. A mie nuit en recelée En porrions avoir assez, Se tu estoies si osez D. 187. Se vraiemant créance avoies Et fermemant an Deu créoies, Plus tost l'antandroies assez D. 411. — R. 1130, 7153, 11873. D. 24, 310, 360, 394, 406.

Plusqueparfait de l'indicatif — conditionnel présent:

Se vos aviez ores Richart désérité, Normendie cunquise, Richart pris ou tué, Tant congnoige del Rei la grant iniquité Tute vos la toudreit ainz un an trespassé R. 3260. — R. 3040.

Conditionnel présent — conditionnel présent:

E s'il ainz k'il venissent, destruire nes' porreient, Fussent Francheiz en paiz, è il les vengereient R. 1477. E cil de Flandres respondi K'il voldreit bien anceis saveir, S'il s'aïe voldreit aveir Et asséur estre en voldreit, D'Engleterre combien areit, Et kele partie s'en fereit R. 11393.

Rien mieux que ces exemples ne montre combien, sur ce point, les allures de la langue étaient indécises, comparativement à la stricte régularité du latin et du français moderne. On voit qu'on se trouve dans une période de passage: le latin voulait le subjonctif et le parallélisme des temps; le français moderne a en général laissé tomber ces deux caractères; l'ancien français, enfin, forme le moyen entre les deux extrêmes. Nous pensons même être en droit de soutenir que, dans l'espace relativement court qu'embrassent nos recherches, l'usage de l'indicatif et du conditionnel a gagné du terrain, au moins, les textes que nous avons épluchés, déposent incontestablement en faveur de cette assertion.

Comme la proposition subordonnée des phrases hypothétiques se construisent aussi les *propositions comparatives* introduites par *comme si (comme)*.

A l'iglise se fist porter, Come se il ne peust aler R. 604. Desmentez vos forment, sospirez è plaingniez, Com se vos morissiez è fort vos complaingniez R. 3128. Altres i se desmentent com se fu seveliz, Com jà fust de Richart iessu horz l'esperiz R. 3153. Ausi com se perdu l'avoient, Plorent por ce k'il ne le voient D. 29. — R. 254, 655, 2603, 5478. D. 86, 90.

La proposition subordonnée prenant la forme d'une proposition relative, la phrase conditionnelle aime un arrangement symétrique de manière a y admettre aussi le conditionnel, autrement assez rare.

Chi purreit faire que Rollanz i fust mort, Dunc perdreit Charles le destre braz del cors Rl. 596. Ki dunc oïst Munjoie demander, De vasselage li poüst remembrer Rl. 1181. Ki ore ireit quérant li traces, A peine i truvereit li places R. 5258. Ki donc véist, coment cuidast, Ke li traistres respassast? R. 592. Et qui de cuer i penseroit Jà tel merveille ne feroit D. 221. Et qui la voie ne séust A nul sans ne s'an perséust D.

362. — Rl. 3483, 3804. R. 2896, 3763, 7891, 8786. D. 50, 203, 288, 314.

On trouve, mais rarement, des exemples du retranchement de la conjonction conditionnelle.

Fust chrestiens, asez oüst barnet Rl. 899. Fust i li reis, n'i oüssum damage R. 1102. Cels de dedenz out priz com l'en prent bisse al piege, Ne fust Saine si grant, par ù il ont lor triege R. 1361.

Les *phrases finales*, *causales* et *temporelles*, assujetties aux mêmes règles que dans la langue moderne, ne demandent pas notre attention.

Temps.

Allant traiter des temps du verbe, nous déclarons tout d'abord que nous n'entendons point entrer dans des développements sur leur nature ni sur leur emploi général, tel que, fondé pour la plus grande partie dans le latin, il s'est conservé dans la langue moderne; au contraire, nous bornerons nos observations à ce qui est, soit propre à l'ancienne langue, soit d'un moins fréquent usage dans celle d'à présent.

Présent. La seule observation que l'on puisse faire à l'égard de ce temps, c'est que le présent dit historique est d'un beaucoup plus fréquent usage [1]) que dans la langue moderne et qu'il alterne très-souvent avec les deux parfaits sans aucune nuance de sens apercevable. Nous en donnerons des exemples en parlant de ces temps.

Parfait indéfini. Ce temps, loin d'être borné par les étroites limites que lui a tracées la grammaire moderne,

[1]) *Grimm* attribue à ce fait une grande influence sur les langues germaniques, où le présent historique était anciennement d'un emploi assez restreint. V. o. c. IV. 145. — Cfr. *Mätzner:* Engl. Gr. II, 1, p. 70.



usurpe bien souvent sur le territoire assigné au parfait défini. Le parfait défini trouvant, dans la langue actuelle, principalement sa place dans le style narratif, en tant qu'il est le temps du passé éminemment objectif, désintéressé, c'est-à-dire, la forme qui énonce les faits, abstraction faite de leurs rapports à l'acte de la parole, on peut s'attendre à le trouver céder le champ au parfait indéfini toutes les fois qu'il s'agit, pour ainsi dire, d'un dénombrement de faits détachés, dans l'ordre qu'ils se sont présentés à l'esprit du narrateur, plutôt que d'une exposition de leur enchaînement naturel. Voilà pourquoi le parfait indéfini est d'un si fréquent usage dans la littérature du moyen âge. Voilà encore l'explication de l'emploi commun de ce temps dans la bouche du peuple.

Tout en admettant que ce caractère fondamental du temps en question explique d'une manière satisfaisante le fait mentionné, nous ne laisserons pas d'appeler l'attention sur une autre circonstance qui, ce nous semble, y pourra jeter de la lumière. C'est que, le présent historique étant très-usité dans les productions dont nous parlons, le parfait indéfini [1]), qui tient, pour la forme, aussi bien que pour le sens, la place intermédiaire entre le présent et le parfait défini, fournissait, dans le discours continu, la transition naturelle de l'un à l'autre. L'ancienne langue offre des exemples nombreux où il paraît jouer ce rôle de médiateur.

Quelquefois, enfin, ce temps se trouve mêlé avec les présents et les parfaits définis d'une façon à se jouer de tout effort d'en donner une autre règle que l'arbitraire, si toutefois c'en est une.

---

[1]) Cfr. *Grimm* o. c. IV. 158.

De sa main destre l'ad asols e seignet, Puis li livrat le bastun e le bref Rl. 340. Li reis Marsilies ad la culur muée, De sun algeir ad la hanste crollée Rl. 441. Li quens Rollanz, quant il s'oït juger, Dunc ad parled à lei de chevaler Rl. 751. Li Daneiz passe avant, si a son colp levé; Jo ne sai o kel arme li chief li a colpé R. 3684. A lié vint, si l'a saluée, Et ele altresi s'est levée, E kant il la vit en estant, Descenduz est maintenant R. 5734. Marsilies fut esculurez de l'ire, Freint le seel, getet en ad la cire, Guardet al bref, vit la raisun escrite Rl. 485. Fiert Oliver derere en mi le dos, Le blanc osberc li ad desclos el cors, Par mi le piz sun espiet li mist fors Rl. 1945. Cil oï la pramesse, si a li Roiz créu; En une isle de Saine l'a miz è embatu, Mez Bernart li Daneiz a l'afere véu, Tant destraint li Normant, k'il a li Roiz rendu R. 3722. Au matinet moult matin murent, Sor son chacéor l'ait levée; A son chastel l'en ait portéé D. 321. Tant ont li mesaige entendu A leur voie, ke descendu Sont à Rome à l'ostel Virgile D. 47. — Rl. 230, 499, 661. R. 6979, 16200. D. 320, 400, 409, 429.

De plus, le parfait indéfini tient la place du futur [1]: Cette anticipation de l'avenir marque une assertion qui n'admet point de doute de ce qui va avoir lieu. Cela arrive surtout dans les phrases conditionnelles: si la condition se réalise, celui qui parle se rend garant de la suite.

E cil respunt: Morz estes, Baligant! Ja vostre deu ne vos erent guarant Rl. 3513. Quant l'ot Marsilie, vers sa pareit se turnet, Pluret des oilz, tute sa chere enbrunchet, Morz est de doel Rl. 3644. El Duc Reinault alerent, si li firent entendre Ke sa terre a perdue s'il ne la pot desfendre R. 1261. Sovent en jure Dex è li Baron Saint Gire, Ke mort est s'il ne pot Richart prendre u ocire R. 4716. Et dist: "Sire, veraiemant, Se vos cest mort resuscitez, Maintenant convertit m'avez" D. 428. — Rl. 577, 1726, 2119, 3953. R. 1792, 2182, 3207, 4504, 13782.

[1]) Cfr. *Grimm* o. c. IV. 158, 186.

Futur simple. Nous nous bornerons à remarquer que le futur, remplissant les fonctions de l'impératif, se trouve quelquefois immédiatement joint à cette forme du verbe, combinaison qui n'est guère, ce nous semble, usitée dans la langue moderne.

Carles, semun les oz de tun empire, Par force iras en la tere de Bire, Reis Vivien si succuras en Imphe, A la citet que païen unt asise Rl. 3994. Je te dirai ke tu feras: Tu t'en iras à ta navie; Mes sires ne demorrait mie; S'amprès revien à lui parler Et di ke tu vuelz hosteler Sor sa terre et sor son pooir etc. D. 360.

Futur antérieur. Ce futur, employé sans rapport à une autre action qu'il doit précéder [4]), sert quelquefois à donner plus d'assurance et de certitude à une affirmation relative à l'avenir, ce qui rappelle l'emploi analogue du parfait indéfini.

Lor proia è requit ke il li face ajue; Quér se li Baronz poent, lor terres aront perdue R. 867. Jamez ne finerai, se Dex sa fei me gart, Si vos arai vengié d'Ernouf, cel mal cuart R. 2902. Adonc c'est corrouciez li rois Et jure ces Dex et ces lois Que de cel leu ne ce mouvra, Ne vin ne eve ne bevra, S'aura oï le jugement D. 160. Se par ton Deu le resuscites, Les paroles que tu as dites Me seront bien ou cuer antrées D. 428. — D. 187.

Nous porterons, en outre, l'attention sur l'emploi du futur antérieur au lieu du parfait indéfini [5]) — tournure singulière dont nous ne saurions donner aucune explication, si ce n'est qu'elle soit une marque de la modestie de celui qui parle.

Quant le vit Guenes, mist la main à l'espée, Cun-

---

[4]) Nous sommes tout-à-fait d'accord avec M. *Mätzner* que cette relation n'appartient point en propre au futur antérieur.

[5]) M. *Diez* (o. c. III. 271, n.) fait la même observation pour le provençal.

tre dous deiz l'ad del furrer getée, Si li ad dit: Mult estes bele e clere; Tant vus avrai en curt á rei portée etc. Rl. 443. Mult larges teres de vus avrai cunquises Que Carles tent, ki la barbe ad flurie Rl. 2352.

Imparfait. L'emploi de ce temps ne présente pas, en général, de particularités. Pour ce qui concerne son usage dans les phrases conditionnelles, nous renvoyons à la page 24 ss.

Parfait défini. En vieux français, les bornes de ce temps étaient beaucoup moins nettement marquées qu'aujourd'hui. D'un côté, en vertu de son origine du parfait latin, il tend à remplir une fonction à laquelle il a actuellement tout-à-fait renoncé, ou peu s'en faut, à savoir, celle du parfait dit logique du latin, exprimant un fait accompli par rapport à son résultat actuel *), fonction dont est proprement chargé le parfait indéfini. De l'autre côté, dépouillant son caractère d'indiquer un *moment précis*, il se trouve aux prises avec l'imparfait et exprime purement et simplement une action du passé, abstraction faite de toute sorte de rapport aux autres sphères du temps. Voilà, sans doute, les deux limites les plus écartées du domaine de ce temps! — examiner les petites nuances dont son emploi pourra être susceptible en dedans de ces limites, c'est là une tâche dont nous nous dispenserons ici. Mais observons surtout qu'au milieu de ces extrémités, se trouve le champ qui lui appartient en propre, celui du récit historique; mais là, comme par une espèce de compensation, ses droits légitimes lui sont disputés par les empiétements du parfait indéfini et du présent historique. — Or, les preuves données ou à

*) Alors il sort, à le bien prendre, de sa propre sphère en recevant la valeur d'un temps du présent.

donner déposent, beaucoup mieux que nous n'avons été capable de le faire, de la distribution des fonctions entre ces temps du passé; elles font aussi voir avec quelle liberté, pour ne pas dire, licence, ils s'enchaînent et s'entrelacent.

Homes son pere fumes, homes son filz soon; Li peres maintéismes è li filz maintenon R. 2780. Plus n'en éus, ne plus n'en as, Et ne sez se plus en auras D. 182. Je fui juis; ce est la somme Que chrestiens suis devenuz D. 389. Et dist: De par Deu te comant Par la vertut de Jhesucrist, Qui toute criature fist etc. D. 428. — Un faldestoed i out d'un olifant. Marsilies fait porter un livre avant, La lei i fut Mahum e Tervagan Rl. 609. Blancandrins fut des plus saives païens, De vasselage fut asez chevaler, Prozdom i out pur sun seignur aider Rl. 24. Newstrie aveit nun anceis, Tant cum ele fud as Franceis R. 5234. Helies fu boen chevaliers, Bels fu è genz è bien pleniers R. 15110. Venus estoit trop licheresse et Dyana fut chanteresce D. 417. Tote avoit chanue la comme, Et s'ot la barbe blanche et bele D. 165. — D'ileuc sunt à Roem alé, Et à Roem sunt aresté. Tote destruistrent la cité, Aveir troverent à plenté; Mesonz ardent, froissent céliers etc., etc. R. 350. — Rl. 157, 407, 439, 3769. R. 24, 3052, 14468. D. 23, 38, 367, 386.

Plusqueparfait et parfait antérieur. Voulant signaler le rapport fondamental entre ces deux temps congénères, on ne saurait mieux faire que de dire qu'il est analogue à celui qui existe entre les formes verbales qui servent à leur formation, l'imparfait et le parfait défini. Le parfait antérieur est cependant actuellement d'un usage assez restreint; autrefois, il en était autrement: nous nous croyons même en droit de dire que, dans la haute antiquité de la langue, il était plus usité que le plusqueparfait et que, par suite de cette circonstance, il avait perdu son caractère originel. Du moins, il se rencontre

souvent dans des combinaisons où, autrement, on ne saurait guère trouver sa raison d'être, dans les propositions principales, comme dans les incidentes.

Li reis Marsilie out sun cunseill finet, Si'n apelat Clarun de Balaguet etc. Rl. 62. De Rou par tote France fu alée la novele Ke il n'aveit merchi de chaitiz ne d'ancele R. 1212. Quant li Dus fu ultre passé, E salvement fu arrivé, De son devin li a membré R. 11691. Seisante è quatr'anz out vesku E maint travail d'armes éu R. 14358. Moult ot esteit Dolopathox De grant vertut et de grant los D. 385. — Rl. 78, 193. R. 2789, 11540, 12030. D. 27, 28, 387, 421.

Conditionnels présent et passé. On ne peut ne pas s'étonner que la vraie nature du conditionnel ait été si longtemps méconnue ou qu'elle le soit souvent encore par le temps qui court [1]). Si auparavant on était obligé de s'en tenir à des hypothèses plus ou moins appuyées, l'histoire a maintenant donné une solution on ne peut plus claire. Longtemps avant d'avoir reçu la fonction de temps *conditionnel par excellence*, il était revêtu de celle de futur du passé, — jamais, que nous sachions, la langue ne possédait d'autre forme pour désigner cette notion.

Tant chevalcherent Guenes e Blancandrins Que l'un à l'altre la sue feit plevit Que il querreient que Rollanz fust ocis Rl. 402. Herant dist ke rien n'en fereit, Ne covenant ne li teindreit etc. R. 12270. Lor creantait et dist por voir Que tot ceu ke Dex seit sauroit Qui de cel fruit mangiet auroit D. 394. Par les sainz prophètes avoit Promis et dit c'adonc vanroit Qant li tans aconplis ceroit D. 407. — R. 7223, 11681. D. 398.

---

[1]) Passé encore que les *grammatistes* français se soient envain creusé le cerveau à chercher une explication tant soit peu raisonnable, mais ceux-là même qui ont approfondi la langue, sont souvent restés loin de la vérité; ils peuvent la puiser à l'ouvrage de M. *Mätzner*.



Pour le reste, nous renvoyons à ce que nous avons dit de ces formes, plus haut, en parlant des phrases conditionnelles.

Correspondance des temps. Avant de quitter ce chapitre, nous dirons quelques mots de la correspondance ou l'enchaînement des temps. Il va sans dire que cet enchaînement n'est réglé par la grammaire qu'en tant qu'un très-étroit rapport existe entre les diverses propositions de la phrase. Un tel rapport ayant lieu, les verbes appartiennent naturellement à la même sphère du temps ou, ce qui revient au même, le point de vue par rapport au temps doit rester le même à travers toute la chaîne; en ce cas, la théorie est simple et elle n'arrêtera pas ici notre attention. Mais il arrive, — et nous allons voir que dans l'ancienne langue c'est une tournure fréquente —, il arrive que le point de vue est changé, ce qui amène une transition d'une sphère du temps à l'autre. A voir les grands avantages qu'en tirait le récit dans l'ancienne langue, une vivacité et un coloris incomparables, on déplore nécessairement que la langue moderne, tendant toujours à se stéréotyper, se soit en grande partie privée de ces ressources. — Nous appellerons surtout l'attention sur les transitions hardies du point de vue du passé à celui du présent: après avoir précisé par un temps prétérit l'action comme faisant partie d'un récit, on se sert d'un temps du présent pour la rapprocher du lecteur et pour la lui mettre devant les yeux.

Parfait défini — présent.

Tant chevalcherent e veies e chemins Qu'en Sarraguce descendent suz un if Rl. 405. Tant chevalchat qu'il est premers devant Rl. 2842. Li Reis manda el Duc ke por la soe amor Fache tant as Francheiz, ke son niez ait

l'énor, E k'il le recongnoisse à eir et à Seignor R. 2279. Umblement préia Dex, li filz Sainte-Marie, K'il garisse son cors è s'onor è sa vie R. 3939. Manda li e proia par nom de parentage, Ke li envoie si hons et à sigle et à vage R. 4896. E préia Dex escordement K'il le conduise se li plaist, E salvement aler l'en laist R. 8836. Moult doucemant li comandait Que des chaaignes voir li die D. 344. — Rl. 1940. R. 867, 2348, 2669, 3709, 5815.

Parfait défini — parfait indéfini.

De Durendal, li donat un colp tel Le destre poign li ad del cors sevret Rl. 2780. Si out d'icels ki les chefs unt perdut Rl. 2094. Rembaut fu mult dolent ke Rou l'a desconfit R. 1080.

Parfait défini — futur.

Cil respondirent tuit, ke bien le serviront, Aulge, kel part k'il vout, ke partot le suiront R. 873. E li Roiz respondit ke rienz ne li fera, Quer Ernouf ert sis hons de tot li fié k'il a R. 2555. Si distreut k'il se cumbatrunt, E del païs les chacerunt R. 6887. Ceo fu la fin k'il granterent Ke Hardeknut manderunt, Rei d'Engleterre le ferunt R. 9862. — R. 895, 4737, 6168, 7118.

Imparfait — présent.

En tote la sale n'avoit Home ki ne parolt de lui D. 44.

Parfait antérieur — parfait indéfini.

E puiz k'ele fu trespassée, Ad Richart Papie espusée R. 7013. La nuit quant il orent supé, Bernart a son hoste apelé R. 7151. Quant il ot son maistre véut, Il l'ait moult bien reconnéut D. 381. Qant li sires l'ot esgardeit, Doucemant li ait demandeit Quès hom il est et de quel terre D. 361.

Les transitions dans le sens inverse, c'est-à-dire, du présent au passé, sont beaucoup moins fréquentes et moins naturelles; elles ne sont guère possibles qu'après le présent et le parfait indéfini qui, employés dans le récit, sont, à vrai dire, des temps du passé.

Présent — imparfait.

Francs chevalers, dist li emperere Carles, Car m'eslisez un barun de ma marche Qu'a Marsiliun me portast mun message Rl. 274. Prie por sainte chariteit, Lai relaissast laians antrer D. 377.

Parfait indéfini — parfait défini.

Quant li empereres ad faite sa venjance, Si'n apelat les evesques de France Rl. 3975.

L'infinitif.

Dans toutes les langues romanes, l'usage de cette forme du verbe est d'une beaucoup plus grande portée qu'en latin; en français moderne les fonctions en sont cependant plus restreintes que dans la langue d'oïl. Nous voulons ici considérer son emploi sous trois points de vue: 1:o *l'infinitif employé substantivement*, 2:o *régi par un verbe* et 3:o *remplaçant l'impératif négatif* [8]).

D'abord, *l'infinitif* sert à représenter un *substantif* dans toutes les fonctions que celui-ci peut remplir dans la phrase, comme sujet, régime direct et régime indirect. Dans cette qualité, il est susceptible de la même flexion que le substantif, est précédé de l'article et d'autres adjectifs déterminatifs; il est aussi régi par des prépositions [9]).

[8]) Tout porte à croire que l'emploi de *"l'accusatif avec l'infinitif"* n'était pas plus étendu qu'il l'est actuellement. Les rares exemples qui pourraient sembler prouver le contraire (v. *Diez* o. c. III. 240; *Mätzner:* Synt. d. nfr. Spr. I. 15, 320), sont, selon nous, dûs à l'imitation du latin; les textes que nous avons exploités, n'en fournissent point. L'apparition de cette construction aux quinzième et seizième siècles serait donc un des effets de la renaissance dont il faut reconnaître l'empreinte dans plusieurs des traits les plus saillants de la langue de cette époque; nous aurons, plus loin, occasion d'indiquer d'autres vestiges de cette influence.

[9]) Les prépositions que nous avons trouvées devant l'infinitif,

Pour ce qui regarde son complément, il admet deux constructions, selon qu'il garde ou qu'il perd la force verbale: tantôt il prend le régime du verbe, tantôt son rapport au complément est marqué par la préposition *de*. En vertu de sa nature verbale, il se modifie aussi par des adverbes, les adjectifs qualificatifs ne se joignant qu'aux infinitifs qui sont devenus de véritables substantifs.

Ja li corners ne nos avreit mester Rl. 1742. Dist l'emperere: Tens est del herberger, En Rencesvals est tart del repairer Rl. 2482. La hanste fruisset, mie ne l'abatiet, Ultre s'en vait qu'il n'i ad desturber Rl. 1317. Li géuners et li veilliers Li pansers et li traveilliers Me grevoient trop duremant D. 303. Ne pot plus la roïne entandre, Ains est dresciez sanz plus d'atandre D. 348. Ne à l'eissir ne à l'entrer, Ne lur estueit denier duner R. 8353. En cel tirer li quens s'aperçut alques Rl. 2283. A cel turner asez en pristrent R. 6777. De Caem i peut l'en cunter Treis leugs el mien kuider R. 8980. Li Roiz è la Royne à lor mengier serveit R. 3015. Muèz valt .I. mengier à honor Que .XXV. à deshonor D. 57. Guert vit Engleiz amenuisier, Vit k'il n'i out nul recovrier R. 13946. Cil ki out li coilliers livrées, Al recoillir les ad cuntées R. 7047. Deus, dist li reis, tant me pois esmaer Que jo ne fui al estur cumencer Rl. 2412. Mult si firent cel jor d'aïr As colps recheivre et al férir R. 13713. Al bois de Hantone trespasser Kuidout chescun l'altre encuntrer R. 15478. Sire Muine, suef alez, Al passer planche vus gardez R. 5667. Al cors du mors porter espeissa la medlée R. 4007. A l'entrer de sa terre encontra un serjant, Ki

---

sont, outre les prépositions dites de cas, celles qui suivent: *après*, *en* (R. 15366, 15637. D. 33, 43, 153, 169, 183, 301, 317), *entre*, *fors* (R. 2930), *par* (= à force de: R. 154. D. 33, 170, 230, 421), *pour* (final et causal, R. 844, 13279, 15635. D. 322, 381), *sans*, *sur* (D. 46). — Une seule fois, nous avons rencontré l'infinitif précédé de deux prépositions jointes: Mais, tant com fame est plus gaitie, Elle est plus ancoraigie De mal et de follie à faire D. 375. — V. *Diez* o. c. III. 235.

dist ke la Roïne aveit éu enfant R. 2435. Quant au lever des tables vint, Tant orent mengié et béu Que richement furent péu D. 83. Chascun jor en rantécmant A l'issir del huis les contoit D. 291. El pont chaïr fu la criée Mult dolerose et effrée R. 10375. Grant noise out au venir ensemble, Tote la terre en crole è tremble R. 9102. Li Dus Willame respondi: Del bièn dire soe merci, Maiz jo ne suis mie venuz En cest païs etc. R. 11985. — Rl. 1706, 2108, 2772, 3889. R. 2994, 4263, 7919, 3326, 5389, 14382.

Nous allons maintenant regarder *l'infinitif* dans un étroit rapport avec un autre vérbe [1]) dont il forme le *complément*, sans qu'il passe à l'état d'un substantif. Ce rapport peut être marqué par une préposition, ou bien l'adjonction de l'infinitif est immédiate; c'est là ce qu'on appelle *l'infinitif pur* et *l'infinitif prépositionnel* [2]). L'histoire du français nous prouve qu' ici comme ailleurs, la tendance à l'infinitif prépositionnel prévaut de plus en plus; à la vérité, la tendance inverse irait tout-à-fait à l'encontre du génie de la langue [3]). — Nous avons, en outre, observé que la préposition *à* était d'usage après quelques verbes où elle ne l'est plus.

L'infinitif pur.

Chaloir R. 4789. Convenir [4]) D. 38, 42, 54, 62, 102, 121. Estovoir R. 1377, 1459, 2346. Léoir R. 1372. Mieux venir R. 11085, 11836. D. 38, 94, 170, 253, 257. — Souloir R. 10826. Quérir R. 2116, 4207, 4317, 5026. D. 50, 268. Mieux vouloir Rl. 536. R.

---

[1]) Les autres combinaisons où entre l'infinitif, ne donnent pas lieu à des observations propres à l'ancienne langue.

[2]) *Grimm* (o. c. IV. 112) tâche de fixer le rapport entre ces deux tournures; mais, pour nous servir de ses propres termes, "die begriffe verlaufen sich".

[3]) Aussi les auteurs de la renaissance tentèrent-ils envain un retour à cet égard.

[4]) Cfr. Sire, dist Guenes, me l'cuvent à suffrir Rl. 456.

3057, 5027, 14558, 15534. D. 209. Mander D. 128. Commander D. 110, 164, 197, 203, 217, 314, 352. Recommender R. 15107. Rover Rl. 1792. R. 3032, 3945, 7057, 10743, 12003, 12955, 14010. D. 32. — Donner Rl. 1505. R. 3103. D. 218, 304. — Kuider R. 523, 1053, 2106, 13864. Creméir R. 3732, 5638, 13442, 15493. Douter D. 199. Jurer R. 3771. Souffrir D. 153, 182, 209. Endurer D. 264. Loüer R. 3411, 3446. Défendre D. 196. Aprendre. D. 51.

L'infinitif précédé de la préposition à.

Faire Rl. 1174, 1516, 3798. R. 4117, 11239, 14243, 15544. D. 32, 110, 132, 173. — Plaire R. 14868. D. 225, 334. — Entendre R. 13739, 13911. D. 53, 127, 189. Laisser R. 2127. D. 161, 261. Promettre R. 14864. Menacer R. 8855. Louer D. 147, 203. Commander Rl. 1138, 2527. R. 12414, 14322. D. 30, 71, 84, 180, 219, 269, 365. Juger Rl. 1409, 3789, 3831. Désirer Rl. 1643. Jurer Rl. 3710. R. 3801. Douter (=craindre) R. 4441, 15482.

Reste enfin à donner des preuves de l'*infinitif* tenant lieu de l'*impératif négatif* [5]).

Sire cumpainz, amis, ne l'dire ja Rl. 1113. Gis tei, dist-il, ne te moveir, Se tu es bone u male chose, Gis tei en paiz, si te repose R. 5463. Va t'en, dist-il, ne te targer R. 14931. Guert, dist Heraut, ne t'esmaier, Dex nos pot bien, s'il volt, aidier R. 13015. Ha, gentis rois, por Deu nel' faire, Nel' doiz ocirre ne deffaire D. 265. Bon rois, ne t'en correcier mie D. 316. Qui est cil Dex n'ou me celler, Qui trovés est novellemant D. 389. — R. 7065. D. 178, 269, 271, 272, 349, 391.

---

[5]) Nous notons ici trois passages du Roman de Dolopathos où l'infinitif négatif se trouve dans une phrase subordonnée après un impératif: Garde bien ke ne lessier mie 146. Bien garde, ke que je te die, Que por ceu ne panser folie 391. Garde bien ke n'i panser mie Que Dex féist si grant follie etc. 399. — L'impératif y paraît avoir la seule fonction de réclamer l'attention pour l'avertissement que l'on va donner.

Gérondif et Participe Présent.

De toutes les questions de grammaire française, il n'y aura aucune dont les grammairiens se soient plus occupés et dont la solution définitive, regardée au point de vue de l'histoire de la langue, soit moins satisfaisante que celle de la flexibilité de ces deux formes du verbe. C'est en se trompant sur leur vraie nature et par ignorance de leur histoire qu'on les a quelquefois confondues jusqu'à attribuer la seule différence à la présence ou à l'absence de la préposition *en*. — Regardons les donc à une époque où la langue, libre encore des entraves de l'érudition, n'était guidée que par son propre génie.

Le gérondif, fidèle à son origine du gérondif latin, était un substantif verbal abstrait au cas régime, par sa nature tenant beaucoup de l'infinitif employé substantivement. Comme celui-ci, il est précédé de l'article défini et des pronoms possessifs et suivi d'un complément; comme lui encore, il est régi par des prépositions *(de, à, en, par)*. Pour sa variabilité, nous avons tout dit en lui assignant les fonctions d'un seul cas: nécessairement, il doit être invariable.

Passez les porz trestut soürement, Ja mar creudrez nul hume à mun vivant Rl. 790. Judith en sa bone vigur Murut el vivant sun Seingnur R. 7009. Jà mez en son acort ne iere en mon vivant R. 3280. — Rl. 284, 872, 1707, 2662. R. 2769, 2984, 3552. Cum ad oret si s'drecet en estant Rl. 3110. Ne leissent en Chartrain et en Duneiz bordel, Ne mezon en estant ki seit fors du chastel R. 4923. — Rl. 2459, 2522, 2655. R. 1942, 2325, 2609, 4835, 5476. Pernez m'as braz, si m'drecez en seant Rl. 2829. — R. 11027. N'i ad cheval ki puisset estre en estant, Ki herbe voelt il la prent en gisant Rl. 2522. Ensemle od els mengié aveient Et en dormant les ocieient R. 12559. — R. 946, 1758. Maiz,

dist-il, à son moriant, K'emprez sa mort se maintenissent R. 10194. — R. 14449. El matin à l'aube apérant, Ke l'en solt dire, à l'ajornant R. 12120. — Desfi les en, sire, vostre veiant Rl. 287. E l'arcevesque lur dist de sun semblant Rl. 1471. — Rl. 270. Sire rois, à mon sovenant Ne cuit c'onkes mais rois trovaise De cui cort escondis alaisse D. 310. — D. 274, 286. Ço dist li quens: Or sai jo veirement Que hoi murrum par le mien escient Rl. 1936. La plus grase et la plus pesant Retenoit à son esciant D. 291. — Rl. 524 [6]). Ço dist li reis: Je oi le corn Rollant; Unc ne l'sunast, se ne fust en cumbatant Rl. 1768. Tant ala li Reis guerréiant, Chastels è viles porprenant Par force è par soen donant K'il a etc. R. 16453. Mez li Dus n'en vout prendre vaillant un esperon R. 2444. N'ot plus vaillant .IIII. deniers D. 171. — R. 2976, 4885. D. 249, 257.

Outre cet emploi où sa nature substantive est palpable, le gérondif en a d'autres qui le font plus aisément confondre avec le participe présent. — Rapproché du verbe et se rapportant indirectement à un nom dans la phrase, il forme une espèce d'apposition qui peut être tournée par un modificatif adverbial. En ce cas, il est souvent précédé de la préposition *en*, ce qui, avec son invariabilité, prouve que l'on n'a pas affaire au participe qui dans la langue française est tout-à-fait passé à l'état d'un adjectif [7]).

[6]) Observez encore son dérivé *escientre:* Rl. 539, 552, 756, 1116, 2073.

[7]) Les exemples peu nombreux (v. *Diez* o. c. III. 247 et *Mätzner:* Synt. d. nfr. Spr. I. 346) où le participe garde sa nature primitive, nous semblent suspects; l'analogie des autres langues romanes nous rend disposé à les attribuer à l'influence immédiate du latin, à moins qu'ils ne soient quelquefois du fait des copistes. — Les efforts de la renaissance pour rétablir le participe dans ses droits primitifs ne furent point couronnés par un succès durable: son remplacement par le gérondif était irrévocable et le fameux décret de l'Académie, en date du 3 juin 1679, n'était que la confirmation formelle d'une tradition mal oubliée.

Oler en riant l'ad dit à Guenelun Rl. 619. Herloin se complaint, en plorant quist merchi R. 2571. Tot en parlant fina sa vie R. 14355. En plorant les prie et aeure Et de riches dons les enneure D. 40. Tot an fuiant me porpansai D. 295. — Al doel qu'il ad s'en est turnet plurant Rl. 2839. El Humber vint Swein siglant, Verz Everwic turna gastant R. 6408. Robert s'en torna sorriant R. 15060. Par tout le païs vois errant Et voiz les hauz homes querant D. 165. Tot corrant montait en la tor D. 365. — Tel noise a par li rues, n'oïsiez Dex tonant R. 2832. Leissierent li Reis sol gésant Ke l'en soleit criendre devant R. 14372. Il garde; si le voit séant En mi sa chambre entre la gent D. 71. Lai trovait baignant une fée D. 319. — Rl. 628, 955, 2841. R. 174, 4553, 5791, 8066, 2718, 7069, 8165, 9187. D. 88, 117, 299, 341, 94, 337, 72.

Regardons enfin le gérondif dans une position absolue où il ne fait plus partie intégrante de la phrase. Cette construction, équivalent des *ablativi absoluti* du latin, paraît avoir été contraire aux tendances primitives du français, ce qui doit fort étonner, vu la faveur dont elle jouit dans la langue moderne. Il est résulté de nos recherches que l'emploi absolu du gérondif était borné à quelques formules d'un fréquent usage [8]).

Laschet la resne, mult suvent l'esperonet, Fait sun eslais veant cent mil(ie) humes Rl. 2996. Sa fille è Normendie véiant toz li donà R. 1906. Oiant vos pallerai, se oïr me volez R. 5079. Hardeknut vivant son pere, Par li cunseil Emme sa mere, en Danemarche esteit alez R. 9765. Sor li cors sainz lor fist jurer Paiz à tenir, paiz à garder Del mercredi soleil cochant, Tresk'al

---

[8]) Les preuves de l'emploi analogue du participe (v. *Diez* o. c. III. 256 et *Mätzner:* Synt. d. nfr. Spr. I. 198, 351) sont, selon nous, dues aux causes alléguées plus haut, p. 42. n. 7. — Nous croyons que c'est de la renaissance que date la grande étendue de cette construction, comme de tant d'autres qui ne nous sont pas venues par transmission directe du latin.

landi soleil levant R. 10503. Entrant setembre à l'oisme di Morut li Reis, del siècle issi R. 14348. Voiant toz te vuel coroner A grant joie et à grant desduit D. 114. Jà fust el' feu li enfès mis, Voiant le roi et ces amis D. 180. — R. 1964, 2879, 3546, 7130, 7636, 7818, 7986, 8498, 15374. D. 61, 93, 149, 313, 406, 430.

L'usage du participe présent, véritable adjectif, soumis aux mêmes règles syntaxiques que tous les autres, ne demande point de développements.

Biau filz, et tu penses de toi Que muèz vaillans soies de moi D. 116. Por ce à l'escole t'envéoie Que les .VII. ars i apréisses Par quoi bien parlans devenisses D. 117. Ço fu à l'ajorner, à l'aube apareissant, Ke Richart fu as treiz, *Dex aïe* criant R. 4816. Chescun jor al flo retraiant Vunt chevaliers jostes menant R. 14670. — R. 12120. D. 102.

Participe passé.

Pour la variabilité du participe passé, entrant dans la formation des temps composés des verbes transitifs, la langue ne connaissait point encore de règle fixe; tout ce qu'on saurait observer sous ce rapport, c'est que, le régime direct précédant, l'accord avait *le plus souvent* lieu.

Tanz (colps) ad pris sur sun escut bucler, Tanz riches reis cunduit à mendisted Rl. 526. Tanz colps ad pris de lances e d'espiez, Tanz riches reis cunduiz à mendistiet Rl. 541. Carles li magnes ad Espaigne guastede, Les castels pris, les citez violées Rl. 703. Devant Marsilie ad faite sa vantance Rl. 911. Tant les ad destreint la tormente etc. R. 7931. Un vintiesme de Chevaliers A fet monter sor lor destriers, Tuit orent ceintes les espées; Les altres armes unt portées Escuiers ki od els alerent R. 12307. Vos ymaiges et vos mostiers Honnoré g'é moult volentiers D. 153. Serjans ai aüt plus de cent D. 236. — Rl. 267, 641, 1066. R. 3260, 6839. D. 93, 94.

Quant aux constructions absolues avec le participe

passé, nous reproduisons la remarque que nous avons faite précédemment au sujet du gérondif.

Païen chevalchent par cez greignurs valées, Halbercs vestuz e (lur brunies dublées), Healmes lacez e ceintes lur espées, Escuz as cols e lances adubées Rl. 710. Durement en halt si recleimet sa culpe, Cuntre le ciel ambesdous ses mains juintes Rl. 2014. Tuit aloent lances levées, Et en totes guimples fermées. Li rei parlout al Duc Guilleaume, Chescun armé, lacié li healme R. 9014. — Rl. 683, 696, 1042. R. 6679, 14206.

Nous jugeons convenable de faire ici quelques remarques succinctes sur la formation des temps composés de la voix active. — Quelques verbes intransitifs qui, dans la langue moderne, n'admettent que l'auxiliaire *être*, prenaient parfois le verbe *avoir*, et réciproquement [9]).

Tant a alé et chevachié Que tot le païs a cerchié D. 27. Par mer ai alleit longemant D. 361. Et dient: Sire, en ceste ville Ait venut préechors novel D. 388. Quant Carles veit que tuz li sunt faillid, Mult l'enbrunchit e la chere e le vis Rl. 3815. Quant orent tot gasté è la preie fu faillie, Dreitement verz Baex ont lor veie acuillie R. 1325. Kuideient ke Richart sempres féust féniz R. 3152. — R. 2578. — A Roem en prison a lungement jéu R. 3726. Willame li a respondu Ke encor n'a gaires géu R. 14195.

Il paraît que, dans le verbe *mourir*, la tradition latine survivait longtemps à la chute des verbes déponents, de sorte que *il fut mort* équivalait à *il mourut* [1]).

Vengez vos filz, voz freres e voz heirs Qu'en Rencesvals furent morz l'altre seir! Rl. 3411. Mors fue Hue, mors fu Walkelin: Li dui morurent en l'estur Et à un terme et à un jur R. 8428. Mors fu, kant il ne

---

[9]) Nous notons ici: Mei ai perdut e trestute ma gent Rl. 2834. — V. *Diez* o. c. III, 278.

[1]) Cfr. *Mätzner:* Engl. Gr. t. II, 1, p. 81.

pot plus vivre D. 225. — Rl. 526, 1804, 2363. R. 5384, 7008, 8372. D. 244. — Cfr. Garin i fu ociz è Rou fu escapez R. 933.

Nombre.

Pour les règles générales de l'accord du verbe avec son sujet, le vieux français ne donne pas lieu à des remarques; ces règles doivent partout être les mêmes. Le rapport logique entre ces deux parties constitutives de la phrase étant très-intime, la grammaire exige aussi que leurs formes accusent ce rapport aussi exactement que possible. — Mais, la logique et la grammaire ne marchant pas toujours de pair, toutes les langues offrent des dérogations à cette règle fondamentale, dérogations qui, regardées seulement au point de vue de la grammaire, pourraient sembler des licences. Nous en allons voir quelques-unes dont le vieux français offre des exemples.

D'abord, quand le *sujet* est un mot *collectif* et que l'attention porte plutôt sur les parties que sur l'ensemble, il arrive que le sens prévaut sur la forme, de façon que le verbe est mis au pluriel. Les mots dont nous parlons, peuvent être de deux espèces: tantôt ils expriment à eux-mêmes la nature des objets dont ils marquent la pluralité, tantôt ils ont besoin d'un complément pour cet effet. Nous croyons pouvoir fonder sur cette différence une distinction entre l'ancienne langue et la langue actuelle, en tant que celle-ci restreint l'usage du pluriel aux mots de la seconde classe, tandis que le vieux français l'admet aussi après quelques mots de la première [2]).

[2]) Nous avouons que nous ne comprenons pas bien l'observation de M. *Diez*, o. c. III. 286, n. 2, où il donne un exemple tiré du Roman de Rou; il nous semble permis de reporter le cas en question aux constructions impersonnelles dont il parle p. 290, art. 4.



Gent [3]) païenor ne voelent cesser unkes, Issent de mer, venent as ewes dulces Rl. 2639. Li amiralz i ferat cuardie S'il ne cumbat à cele gent hardie Ki si sunt fiers n'unt cure de lur vies Rl. 2602. En plusors liex part la ruine Ke firent la gent Sarrazine R. 422. Une gent de Troie escaperent Ki en Danemarche assenerent R. 165. La flor de la chevalerie D'Engleterre et de Normendie De li servir s'entremeteient R. 15273. Ses demeis pains et ces antiers, Et char et poissons lor gittoient La maisnie, kant il mangoient D. 337. Li barnages de la terre firent lur rei de Joaz sun fiz Q. L. d. R. 430. — Rl. 1641, 1933, 3049. R. 3668, 5439, 6770. D. 33, 390. Q. L. d. R. 149.

A cause de son acception absolue et exclusive le mot *nul* peut, en quelque sorte, compter parmi les collectifs; aussi l'ancien français donne-t-il des exemples où il se construit avec son verbe au pluriel [4]).

Unkes nus homs poiz ne avant N'en eustrent, ne cunquistrent tant R. 49. D'ambos parz aloent dotant, Nus d'els n'osoent aler avant R. 15500. Li Reis fist sez prisons mander Li dus è li Conte ultre-mer; Nus nes font à li acorder, Ne il ne purent escaper R. 16502. — R. 5280.

Regardons ensuite l'usage qui règle le nombre du verbe, quand il se rapporte à *plusieurs sujets* (dont quelques-uns sont au singulier). Dans l'ancienne langue, comme dans la langue actuelle, il n'existait qu'un principe: l'accord est réglé par la nature même de l'idée. C'est là une règle qui s'applique, soit que les sujets soient liés par des mots quelconques, soit qu'ils manquent de toute liaison; pour toutes les règles particulières que la sagacité des

---

[3]) *Gent* suivi du singulier se voit p. ex. Rl. 590, 3303. R. 178, 766, 2082, 14395. D. 224.

[4]) M. *Diez* (o. c. III. 286) cite des preuves de cette particularité, empruntées du bas latin, du provençal et de l'espagnol. Cfr. *Mätzner:* Engl. Gr. t. II, 1, p. 140.

grammairiens pensait avoir démêlées, la critique est parvenue à démontrer leur nullité [5]). — Nous remarquerons seulement que, le verbe précédant les sujets — construction fort goûtée dans la haute antiquité de la langue —, le singulier prévalait sur le pluriel.

En tel bataille n'ai cure de bastun, Fers e acers i deit aveir valor Rl. 1360. L'ewe è la mer asez en porte R. 10403. Li sans et la color l'en mue, Li cuers li faut et tuit li membre D. 66. La lois et li decrèz devise etc. D. 158. Et dient ke lois ne decrèz N'en devisent riens ne commandent D. 159. Li valx et la forèz resonne D. 319. E fous e flambe i est apareillez Rl. 2535. E li Reis è sis eirs tot covenant tendra R. 3798. N'escut ne bronie ne pout sun colp tenir Rl. 3355. Li jugement ke Richart fist Ne cil ne cist ne cuntredist R. 5622. Ainz ke li Reis ne s'ost en la lor terre entrassent R. 872. Ne il ne elle n'i perdit D. 405. Morz est Rollanz e li quens Oliver, Li .XII. per, que Carles aveit tant chers Rl. 2792. Car mult vos priset mi sire e tuit si hume Rl. 636. Tant chevalcherent Guenes e Blancandrins etc. Rl. 402. Plus soef est asez rivieres è venerie R. 4655. Après lui vint grant aléure La reïne e tuit li baron D. 162. — Rl. 5, 291, 585, 689, 1413, 1757, 2289. R. 825, 3796, 5713. D. 70, 113, 162, 202, 313, 373.

Nous trouverons, plus loin, en parlant de la personne du verbe, occasion d'appeler l'attention sur un cas relatif au nombre où le vieux français l'emportait sur le moderne par une analogie mieux gardée (v. p. 51).

Avant de quitter ce chapitre de la syntaxe du verbe, nous jetterons quelques regards sur un point qui fournira, pour ainsi dire, la transition au chapitre suivant. L'usage de la seconde personne du pluriel au lieu du singulier s'était, on le sait, introduit dans les langues romanes de

[5]) V. Grammaire Nationale, (11:ème éd., Paris, 1862), p. 563 ss.

très-bonne heure [6]); il est d'autant plus frappant de voir encore au douzième siècle une vacillation fréquente, de sorte que le singulier et le pluriel se suivent immédiatement.

Sire cumpaign, tant mar fustes hardiz! Ensemble avum estet e anz e dis; Ne m'fesis mal, ne jo ne l'te forsfis Rl. 2027. Se vos cest mort resuscitez, Maintenant convertit m'avez. Se par ton Deu le resuscites, Les paroles ke tu as dites Me seront bien ou cuer antrées D. 428. Si li ad dit: "Mult par ies ber e sage. Par cele lei que vos tenez plus salve, Guardez de nos ne turnez le curage! Rl. 648. Il nen est dreiz que païens te baillisent, De chrestiens devez estre servie Rl. 2349. — Rl. 329, 1983, 2252. D. 391.

Personne.

Le sentiment des formes des personnes dans le verbe étant encore assez fort pour obvier à l'obscurité, le pronom personnel sujet n'était pas, comme aujourd'hui, nécessaire pour suppléer à l'insuffisance des inflexions [7]). L'avantage que la langue tirait de cette circonstance était double: d'un côté, la phrase obtenait une plus libre allure; de l'autre, l'accent et l'emphase portant sur le sujet, l'apparition seule du pronom suffisait pour le faire ressortir. — Après cette observation générale dont chacune de ces pages fournira la confirmation, nous appellerons l'attention sur le cas particulier où cet usage, regardé au point de vue de la langue actuelle, nous frappe le plus, à savoir, dans les phrases interrogatives.

[6]) V. *Diez* o. c. III. 54. — Le pluriel rapporté à des choses personnifiées se remarque: Rl. 1861, 2304.

[7]) Par contre, on trouve dans La Chanson de Roland quelques passages où le pronom personnel sujet fait double emploi avec un substantif: Mais saives hom il deit faire message 315. Li quens Rollanz il l'ad e prise e fraite 663. — 777, 860, 885.

De cez paroles que vos avez ci dit En quel mesure en purrai estre fiz? Rl. 145. Cui fet li rois: Voulez tel don? Ne voulez autre guerredon? D. 222. Cil dist: Ke volez ke j'an die? D. 413.

Pour désigner un sujet personnel d'une manière abstraite et indéterminée, l'ancien français, à l'imitation du latin, se servait quelquefois des seconde [8]) et troisième [9]) personnes du pluriel; cet usage paraît cependant avoir été assez restreint, et peut-être était-il même borné à quelques formules fixes.

Là véisez tant chevaler plorer, Ki tuit li dient: "Tant mare fustes, ber!" Rl. 349. Là véissez si grant dulor de gent, Tant hume mort e naffret e sanglent Rl. 1622. Mult oïssiez enfanz plorer, Homes braire, fames crier R. 280. Dez ke li Reis fu à cheval, Bien péussiez véoir vassal De lances è d'espées férir R. 9170. Vos cuidoissiez k'il fussent yvre Quant les estoiles regardoient Et les planètes ki mouvoient D. 40. La oïssiez maint estrument Et maint biau chant de damoisèle D. 107. — Tote est, ço dient, la terre wastée è confondue etc. R. 4989. Par Tosteins les ad envéiéès A Cerésie, une abéie K'il aveit fete en Normendie, Entre Costentin è Baieues; De Saint-Lo i cuntent tres lieues R. 8390. A Baieus, ço solent dire, Fist asembler un grant concire R. 10826. — Rl. 3388. R. 256, 1316, 2832, 6733, 7199. D. 44, 100, 105, 204.

Ce sera ici le lieu propre pour faire mention d'une particularité relative à l'accord du verbe: nous disons aujourd'hui: *c'est moi*, *c'est vous*, *ce sont eux* etc., gardant toujours le verbe à la troisième personne; autrefois, on le réglait sur le pronom personnel suivant, de sorte que c'était lui, et non pas le pronom démonstratif *ce*, qui était

---

[8]) En latin, c'était le singulier de la seconde et le pluriel de la troisième personne.

[9]) En espagnol et en portugais, cette construction est employée préférablement au mot *hombre* (*hom*) — v. *Diez* o. c. III. 296.

le véritable sujet de la proposition. Par suite du même principe, le verbe prenait toujours le nombre du pronom personnel.

Ço sui-jo ki ai ui rampodned e attarié l'ost de Israel Q. L. d. R. 62. Saül respundi: Es-tu ço ki paroles, bels fiz David? Q. L. d. R. 95. Si li dist: Es-tu ço, bels fiz David? Respundi David: Ço sui-jo, bel sire Q. L. d. R. 104. Ahi, avoirs, com tu es sire, Que toz li mondes te desirre; C'es tu qui le monde deçoit D. 121. — Q. L. d. R. 126, 149, 314.

Régime.

La déclinaison latine déchue et l'ancien système ne pouvant, par conséquent, plus servir, il fallut trouver un autre procédé pour représenter les divers rapports entre le verbe et son complément: ce fut aux prépositions que la langue attribua cette fonction [1]). Cet expédient lui était indiqué par le latin lui-même; il fallut en étendre et préciser l'application. Il s'agit, pour ainsi dire, d'analyser le cas latin et de le rendre par la préposition qui répondait le mieux à l'idée du rapport. Mais le sentiment de ces rapports étant émoussé et obscurci, l'analogie n'était pas toujours claire et facile à trouver; il s'ensuivait qu'après quelques tâtonnements, qu'on nous passe le mot, la langue, adoptant d'autres principes, s'arrêtait bien souvent à un résultat contraire à la syntaxe latine. D'autres fois, une modification du sens du verbe entraînait une nouvelle construction. Il ne manquerait certainement pas d'intérêt d'observer comment la langue s'acheminait vers l'usage fixé; mais les recherches toutes

[1]) Nous rappelons que, dans quelques-unes des langues romanes, le régime direct, l'accusatif, ne fut pas même exempt de la préposition. — V. *Diez* o. c. III. 95.

spéciales et les développements étendus que ce sujet exige, nous contraignent à nous borner au simple exposé d'un petit nombre de faits différents de l'usage moderne qui se sont fréquemment présentés à notre observation. — D'ailleurs, on traite ce point de la syntaxe du verbe beaucoup mieux dans un dictionnaire historique que dans une étude de grammaire.

En groupant ensemble les faits analogues, nous avons principalement suivi l'ordre observé par M. *Diez* dans sa Grammaire des Langues Romanes à laquelle nous renvoyons.

Verbes avec un régime direct.

Consentir R. 4461, 4530, 16389. Faillir qqn. Rl. 2601, 2718. Guerroyer R. 835, 14580, 15431. Douter (= craindre) qqn. R. 759, 9787, 13004. Encliner qqn. Rl. 974, 2763. D. 106, 224, 354. Signer qqn. D. 375. Jurer qqn. R. 3042. D. 160, 313, 348. Asseoir (= assiéger) R. 2150, 14660, 15034. Vêtir qch. Rl. 3864. R. 1625, 15470. D. 103, 402. Partir (= diviser) Rl. 3529. R. 252, 1529, 16471.

Ecrier qqn. Rl. 1112. 1964. R. 1674. Chevaucher Rl. 855, 2851, 3695. Courir: Tost fu li Dus coru é pris R. 16477. Marcher (= fouler) R. 5631.

Croître R. 1907, 4711, 4995, 14564. Remanoir R. 15571. Trébucher R. 9233. Mourir Rl. 555, 1683, 2782, 2948, 3591. R. 331, 6282, 13478. D. 139, 151, 205, 279.

Songer Rl. 725. R. 951; 991. Saillir D. 93, 112, 295. Chevaucher Rl. 480. D. 103. Mourir D. 94. Errer R. 8907. Vaincre Rl. 735, 865, 2306, 3649, 3930.

Verbes suivis de la préposition à.

Entendre à qqn. Rl. 3782. R. 3929, 11903, 13785. D. 22, 111, 145; à qch. R. 3715, 4889. D. 43, 116, 269. Ecouter R. 3976. Ouïr R. 13980. Amender à qch. R. 10298. Faillir à qqn., à qch. R. 807, 4386, 5034, 15400. Partir (= participer) à qch. R. 4949, 16388. D. 146, 392. Férir à qqn. Rl. 2070. Combattre (se) à qqn. R. 1102. Conseiller (se) D. 416. Monter (impers.) D. 146. Ennuyer (impers.) R. 11578, 15442.

Verbes suivis de la préposition de.

Savoir de qch. R. 11675. D. 317, 416. Etre bien, mal de qqn. R. 3579, 15604. D. 230, 258, 282.

Verbes avec un double régime.

Connaître qqn. à qch. R. 1039. D. 27. Reconnaître R. 2281. Tenir R. 2214, 7257, 14618. D. 52, 120, 363. Avoir R. 7005. D. 395. Prendre D. 320, 321. Couronner D. 430. Désirer R. 14091. (V. *Diez* o. c. III. 115).

Prier (qch.) à qqn. Rl. 2261. R. 867, 2286, 11283. 14276. D. 29, 93, 253, 278, 408. Qqn. R. 1123, 2285. D. 259. Quérir qch. à qqn. R. 15529. D. 173, 221. Enquérir qch. à qqn. R. 1127, 1842. D. 40. Requérir qch. à qqn. D. 94, 309; qqn. de qch. D. 212.

Appeler qqn. de qch. R. 11954, 12280. Semondre qqn. de qch. R. 12280. Prouver qqn. de qch. R. 4690, 16510. D. 62. Connaître qqn. de qch. R. 4690. — Apprendre qqn. de qch. D. 412. Laisser (= délivrer) qqn. de qch. R. 10638. — Clamer (se) de qqn. D. 253. Redouter (se) de qch. D. 255. Abandonner (se) de qch. Rl. 390.

Nous avions entrepris de tracer les linéaments de la syntaxe du verbe dans l'ancien français. — Pour y parvenir, nous avons soigneusement examiné un petit nombre des monuments littéraires de l'époque; les observations détachées qui en sont résultées et que nous présentons ici, ne sont nullement des conclusions finales; il nous semble seulement avoir parfois ajouté quelques indications nouvelles aux données acquises auparavant, indications qui pourront aider à la déduction des lois de la langue. S'il en est ainsi, nos recherches n'ont pas été oiseuses; alors, nous ne regretterons ni notre temps ni notre peine.